

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 février 2020
A 18h00 à Salle des Familles
18 - 19 place du Capitaine Dreyfus à Colmar

— Communications.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|-----------|---|
| M. MEYER | 1- Compte-rendu des marchés pris par délégation du Conseil Communautaire en application de l'Article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 24 avril 2014 du Conseil Communautaire |
| M. BALDUF | 2- Vote du Budget Primitif 2020 |
| M. BALDUF | 3- Fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020 |
| M. BALDUF | 4- Autorisations de Programme et Crédits de paiement pour 2020 |

Nombre de présents : 49

Absent(s) : 5

Excusé(s) : 7

Point 1 Compte-rendu des marchés pris par délégation du Conseil Communautaire en application de l'Article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 24 avril 2014 du Conseil Communautaire.

Présents

M. Denis ARNDT, M. Jean-Marie BALDUF, Mme Stéphanie BARDOTTO, M. Jean-Marc BETTINGER, M. André BEYER, M. Marc BOUCHE, M. Cédric CLOR, M. Tristan DENECHAUD, M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Christian DIETSCH, M. Bernard DIRNINGER, Mme Béatrice ERHARD, M. René FRIEH, M. Serge HANAUER, M. Yves HEMEDINGER, M. François HEYMANN, M. Gérard HIRTZ, Mme Catherine HUTSCHKA, M. Matthieu JAEKY, Mme Pascale KLEIN, M. Claude KLINGER-ZIND, M. Philippe LEUZY, Mme Monique LIHRMANN, Mme Corinne LOUIS, M. Christian MEISTERMANN, M. Gilbert MEYER, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Jacques MULLER, M. Lucien MULLER, M. Serge NICOLE, Mme Manurêva PELLETIER, M. Robert REMOND, M. Francis RODE, M. Philippe ROGALA, M. Bernard SACQUEPEE, Mme Dominique SCHAFFHAUSER, Mme Catherine SCHOENENBERGER, M. Jean-Marc SCHULLER, M. Jean-Paul SISSLER, Mme Lucette SPINHIRNY, Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mme Geneviève SUTTER, M. Mathieu THOMANN, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Jean-Jacques WEISS, Mme Céline WOLFS-MURRISCH, Mme Dominique PORCHER, Mme Marie-Laure STOFFEL, Mme Elisabeth BRAESCH.

Excusé

Mme Isabelle FUHRMANN.

Absents

Mme Hélène BAUMERT, Mme Saloua BENNAGHMOUCH, M. Frédéric HILBERT, M. Jean-Claude KLOEPFER, Mme Victorine VALENTIN.

Ont donné procuration

M. Bernard GERBER donne procuration à M. Bernard DIRNINGER, Mme Claudine GANTER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, M. Daniel BERNARD donne procuration à M. Jacques MULLER, Mme Nejla BRANDALISE donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Robert REMOND, M. Jean-Pierre BECHLER donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO.

PREND ACTE.

Secrétaire de séance : Manurêva PELLETIER
Transmission à la Préfecture : 5 mars 2020

COLMAR AGGLOMERATION
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Séance du Conseil Communautaire du 25 février 2020

**POINT N° 1 COMPTE-RENDU DES MARCHÉS PRIS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU 24 AVRIL 2014 DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Rapporteur : M. GILBERT MEYER, Président

Rapporteur : M. Gilbert MEYER, Président

Délégation du Président : liste des marchés des mois d'octobre, novembre, décembre 2019 et janvier, février 2020

DESIGNATION	Attributaire	Montant € H.T	Date de notification
fourniture et livraison de titres restaurant	EDENRED 92240 MALAKOFF	De 190000 A 600000	03/10/2019
Approvisionnement en sacs en bioplastique destinés à la pré-collecte sélective des déchets putrescibles.	JEMACO 16480 SAINT FELIX	195300	14/10/2019
Prestations intellectuelles zone d'activités économiques de Turckheim : mission d'ingénierie géotechnique	Vinire- géotechnique sas 84140 AVIGNON	11260	10/11/2019
Acquisition de bornes pour la collecte sélective des déchets putrescibles	ASTECH 68390 SAUSHEIM	871 200,00	23/12/2019
Acquisition de bornes pour la collecte sélective des déchets putrescibles	ASTECH 68390 SAUSHEIM	871 200,00	23/12/2019
Lot 2 gasoil B7 quantité annuelle mini 100 000 L et maxi 450 000 L	CPE ENERGIES 67205 Oberhausbergen	450000 L	09/01/2020
Lot 3 Adblue quantité mini 500 L et maxi 10 000 L	CPE ENERGIES 67205 Oberhausbergen	10000 L	09/01/2020

Nombre de présents : 49

Absent(s) : 5

Excusé(s) : 7

Point 2 Vote du Budget Primitif 2020.

Présents

M. Denis ARNDT, M. Jean-Marie BALDUF, Mme Stéphanie BARDOTTO, M. Jean-Marc BETTINGER, M. André BEYER, M. Marc BOUCHE, M. Cédric CLOR, M. Tristan DENECHAUD, M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Christian DIETSCH, M. Bernard DIRNINGER, Mme Béatrice ERHARD, M. René FRIEH, M. Serge HANAUER, M. Yves HEMEDINGER, M. François HEYMANN, M. Gérard HIRTZ, Mme Catherine HUTSCHKA, M. Matthieu JAEGY, Mme Pascale KLEIN, M. Claude KLINGER-ZIND, M. Philippe LEUZY, Mme Monique LIHRMANN, Mme Corinne LOUIS, M. Christian MEISTERMANN, M. Gilbert MEYER, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Jacques MULLER, M. Lucien MULLER, M. Serge NICOLE, Mme Manurêva PELLETIER, M. Robert REMOND, M. Francis RODE, M. Philippe ROGALA, M. Bernard SACQUEPEE, Mme Dominique SCHAFFHAUSER, Mme Catherine SCHOENENBERGER, M. Jean-Marc SCHULLER, M. Jean-Paul SISSLER, Mme Lucette SPINHIRNY, Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mme Geneviève SUTTER, M. Mathieu THOMANN, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Jean-Jacques WEISS, Mme Céline WOLFS-MURRISCH, Mme Dominique PORCHER, Mme Marie-Laure STOFFEL, Mme Elisabeth BRAESCH.

Excusé

Mme Isabelle FUHRMANN.

Absents

Mme Hélène BAUMERT, Mme Saloua BENNAGHMOUCH, M. Frédéric HILBERT, M. Jean-Claude KLOEPFER, Mme Victorine VALENTIN.

Ont donné procuration

M. Bernard GERBER donne procuration à M. Bernard DIRNINGER, Mme Claudine GANTER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, M. Daniel BERNARD donne procuration à M. Jacques MULLER, Mme Nejla BRANDALISE donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Robert REMOND, M. Jean-Pierre BECHLER donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Secrétaire de séance : Manurêva PELLETIER
Transmission à la Préfecture : 5 mars 2020

POINT N° 2 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur : M. JEAN-MARIE BALDUF, Vice-Président

Sur la base de l'ensemble des éléments du rapport joint à la présente, il est demandé de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Administration générale et finances du 28 janvier 2020,

Après avoir délibéré,

ARRETE

Les différents budgets primitifs 2020 en équilibre aux montants suivants :

Budget Principal	
<i>Section d'investissement</i>	14 438 150,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	52 962 130,00 €
Total des deux sections	67 400 280,00 €
Budget annexe de l'Eau	
<i>Section d'investissement</i>	3 555 720,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	11 752 910,00 €
Total des deux sections	15 308 630,00 €
Budget annexe de l'Assainissement	
<i>Section d'investissement</i>	5 367 400,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	9 785 400,00 €
Total des deux sections	15 152 800,00 €
Budget annexe de la Gestion des déchets	
<i>Section d'investissement</i>	1 754 300,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	12 538 660,00 €
Total des deux sections	14 292 960,00 €
Budget annexe des Transports urbains	
<i>Section d'investissement</i>	2 325 700,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	10 494 910,00 €
Total des deux sections	12 820 610,00 €
Budget de la Zone d'Activités des ERLN	
<i>Section d'investissement</i>	961 000,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	961 000,00 €
Total des deux sections	1 922 000,00 €
Budget des Zones d'Activités Economiques	
<i>Section d'investissement</i>	1 304 650,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	2 924 650,00 €
Total des deux sections	4 229 300,00 €

APPROUVE

Le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 230 000 € pour la contribution pour eaux pluviales du budget général au budget annexe de l'assainissement.

DECIDE

D'effectuer une reprise anticipée du résultat 2019 au budget annexe de la gestion des déchets pour un montant de 358 680 € et de les affecter au financement du programme d'équipements dudit budget.

Le Président

COLMAR AGGLOMERATION
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES - Pôle
Ressources
SERVICE DES FINANCES CA

Séance du Conseil Communautaire du 25 février 2020



Rapport de présentation

BUDGET PRIMITIF 2020

Table des matières

1.	Des indicateurs de gestion très positifs dans un contexte général économique et financier compliqué	5
1.1	Des dépenses de fonctionnement maîtrisées	5
1.2	Une augmentation des recettes de fonctionnement grâce au dynamisme des bases fiscales : 96,6 M€	6
1.2.1	Impact de la baisse des dotations de l'Etat pour COLMAR AGGLOMERATION	7
1.2.2	Une fiscalité modérée et attractive qui s'appuie sur des bases dynamiques	8
1.3	Un niveau d'épargne qui s'améliore	12
1.4	Un niveau d'investissement soutenu	12
1.5	Des recettes d'investissement élevées assorties d'un faible recours à l'emprunt	15
2.	Les équilibres des budgets primitifs 2020 de COLMAR AGGLOMERATION	18
2.1	Le budget principal	18
2.2	Le budget annexe de l'eau potable	24
2.3	Le budget annexe de l'assainissement	26
2.4	Le budget annexe gestion des déchets	28
2.5	Le budget annexe des transports urbains	30
3.	Le budget, outil de la mise en œuvre des engagements et des politiques communautaires initiés pour le territoire, ses habitants et son économie	33
3.1	Un budget au service de l'attractivité du territoire	34
3.1.1	COLMAR AGGLOMERATION, une agglomération économiquement attractive	34
3.1.2	COLMAR AGGLOMERATION, une attractivité touristique indéniable	36
3.2	Un budget au service de l'environnement et du développement durable	37
3.3	Un budget communautaire au service des habitants	40
3.4	Un budget au service des communes membres	42

Introduction

Le budget primitif 2020 de COLMAR AGGLOMERATION s'inscrit dans un contexte macro-économique fragilisé par des tensions économiques et géopolitiques sur les plans international et national.

Au niveau national pour 2020, l'horizon ne se dégage pas franchement pour l'économie française : la consommation des ménages ne décollant pas malgré la hausse du pouvoir d'achat et les exportations restant pénalisées par le ralentissement économique mondial, les prévisions de croissance attendues pour la France sont revues à la baisse autour de 1 % pour 2020.

La Loi de Finances 2020 a conservé le niveau de dotations versées en 2019 aux collectivités territoriales sans grands bouleversements. A titre indicatif, Colmar Agglomération subira à nouveau une baisse de ses dotations en 2020 du fait notamment, de la réforme du calcul de la DGF mise en place dès 2019.

Concernant, le dispositif de compensation des collectivités locales suite à l'exonération progressive de la TH, Colmar Agglomération percevra à partir de 2021 une fraction de TVA.

Compte tenu de ces perspectives, Colmar Agglomération se doit de rester vigilante et continuer à appliquer les principes qui ont lui permis de préserver sa capacité de financement, et ce, bien que durement touchée par les réductions de dotations de l'Etat (- 3,2 M€ sur ces 7 dernières années).

Ces principes que vous retrouverez dans le budget primitif 2020 présenté ci-après, sont une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, des bases fiscales toujours dynamiques grâce à l'attractivité de notre territoire, et une politique fiscale modérée.

La bonne santé de Colmar Agglomération lui permet d'envisager malgré tout l'avenir avec sérénité.

Dans ce contexte, le budget primitif 2020 sera une nouvelle fois un budget volontaire et ambitieux grâce à une gestion rigoureuse des dépenses, conforme aux orientations budgétaires, qui se caractérise par :

- Une pression fiscale très modérée avec un gel des taux en 2020,
- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées :
 - + 3,67% pour l'ensemble des budgets, mais + 0,8 % hors impact d'un changement de méthode comptable dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat de délégation de service public des services de transports urbains
 - + 1,66 % pour le budget principal
- Un service public de qualité
- Un niveau d'investissements en hausse (27,9 M€), il était de 22,4 M€ en 2019
- Le constat d'une revalorisation nominale des bases fiscales de 0,9 % pour la taxe d'habitation et de 1,2% pour la taxe foncière

Budget Primitif pour 2020 - Equilibre consolidé

		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles d'équipement	27 910 070,00 €	5 020 680,00 €	Recettes réelles d'investissement
Dettes en capital	572 400,00 €	5 935 212,00 €	Programme d'emprunts
Dettes récupérables	- €		
Amortissement des subv. reçues	578 800,00 €	13 116 900,00 €	Amortissement
		4 988 478,00 €	Autofinancement complémentaire
Total Investissement	29 061 270,00 €	29 061 270,00 €	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles de fonctionnement	79 428 632,00 €	96 596 530,00 €	Recettes réelles de fonctionnement
		358 680,00 €	Reprise anticipée du résultat
Amortissement	13 116 900,00 €	578 800,00 €	Amortissement des subv. reçues
Autofinancement complémentaire	4 988 478,00 €		
Total Fonctionnement	97 534 010,00 €	97 534 010,00 €	
Total des deux sections	126 595 280,00 €	126 595 280,00 €	

1. Des indicateurs de gestion très positifs dans un contexte général économique et financier compliqué

Dans la continuité des années précédentes, les efforts de gestion constants de COLMAR AGGLOMERATION permettent d'envisager sereinement l'avenir avec un budget primitif 2020 **qui se caractérise par un gel des taux, un endettement très faible, et un niveau d'investissement en hausse (27,9 M€)**, dont un tiers seront consacrés aux travaux sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et des eaux pluviales. Les principaux indicateurs du budget consolidé, regroupant le budget principal mais également des budgets annexes eau, assainissement, déchets et transports de l'agglomération, sont les suivants :

1.1 Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

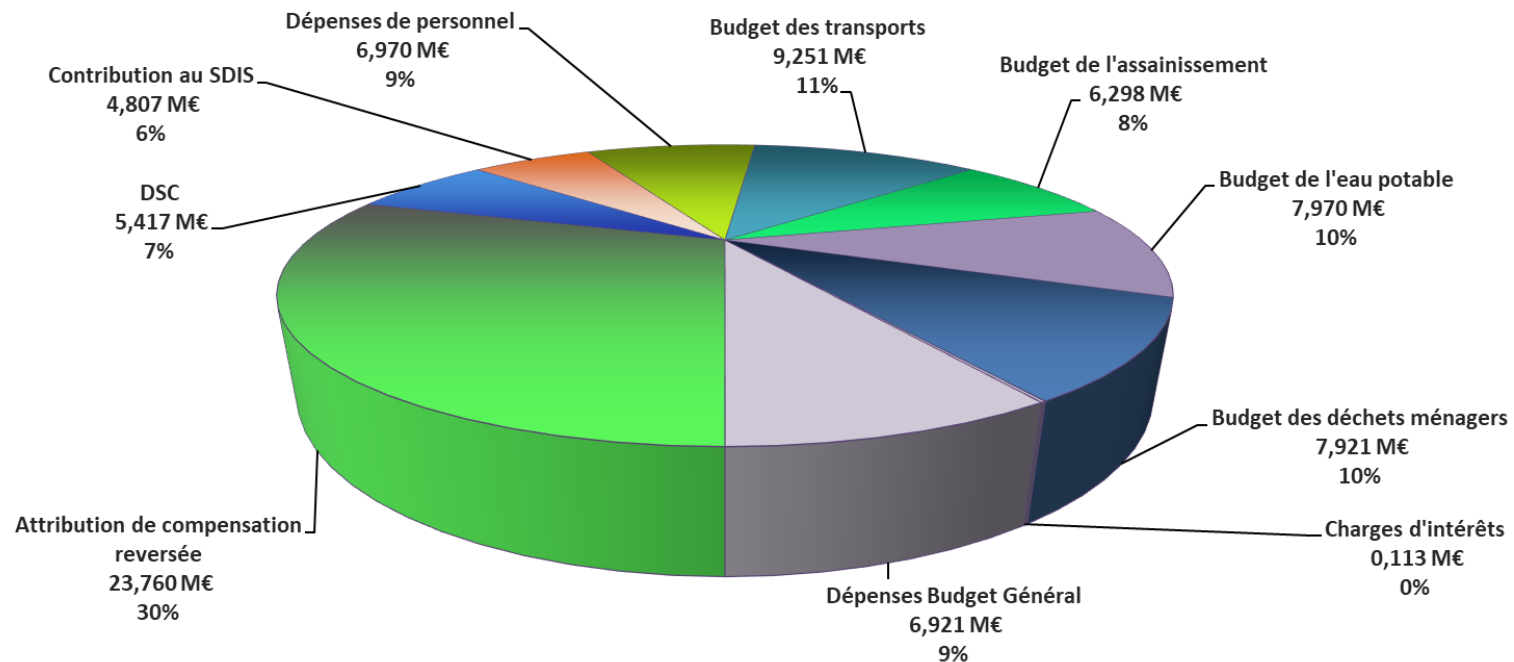
Les dépenses de fonctionnement consolidées des budgets de l'intercommunalité observent une hausse globale apparente de 3,67 % entre 2019 et 2020, soit + 2 810 K€. Il faut relativiser cette augmentation car elle comprend un changement de méthode comptable dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat de délégation de service public des services de transports urbains qui est entré en vigueur au 1er janvier. Ce contrat prévoit que les recettes de billetterie voyageur, jusqu'à présent perçues par le délégataire, seront maintenant reversées à Colmar Agglomération pour un montant estimé à hauteur de 2,3 M€ en contrepartie du versement d'une contribution complémentaire au délégataire de 2,2 M€. Cette nouvelle comptabilisation impacte donc artificiellement à la hausse les volumes budgétaires pour 2 M€.

Si l'on déduit cette dépense, l'évolution est plus mesurée (+ 0,8%).

L'évolution des dépenses de fonctionnement par budget, de BP 2019 à BP 2020, est la suivante :

- + 727 K€ pour le budget principal, soit + 1,66 %
- - 52 K€ pour le budget eau, soit - 0,63 %
- + 52 K€ pour le budget assainissement, soit + 0,82 %
- + 234 K€ pour le budget déchets, soit + 2,18 %
- + 1 849 K€ pour le budget transports urbains, soit + 24,45 %

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



1.2 Une augmentation des recettes de fonctionnement grâce au dynamisme des bases fiscales : 96,6 M€

Sur l'ensemble des budgets, les recettes de fonctionnement augmentent de 2 664 K€ soit une progression conséquente de + 2,8 % par rapport au budget primitif 2019. Il faut corriger cette augmentation car elle comprend au même titre que les dépenses l'impact du changement de méthode comptable dans le cadre du nouveau contrat de délégation sur le budget annexe transport pour un montant de 2,3 M€. **Si l'on déduit cette recette, l'évolution est plus mesurée (+ 0,4%).**

Par ailleurs, il faut rappeler qu'une recette exceptionnelle avait été inscrite au budget 2019 pour 0,280 M€ correspondant à l'indemnité attendue dans le contentieux relatif à un sinistre, au musée Unterlinden. Cette recette n'est donc pas reconduite sur 2020. **Au final, les recettes de fonctionnement à périmètre constant, sont en augmentation de 1 %.**

L'évolution des recettes de fonctionnement par budget, de BP 2019 à BP 2020, est la suivante :

- + 316 K€ pour le budget principal, soit + 0,60 %
- - 60 K€ pour le budget eau, soit - 0,52 %
- + 189 K€ pour le budget assainissement, soit + 2,01%
- + 348 K€ pour le budget de la gestion des déchets, soit + 2,95 %
- + 1 871 K€ pour le budget transports urbains, soit + 21,76 %

1.2.1 Impact de la baisse des dotations de l'Etat pour COLMAR AGGLOMERATION

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 selon fiche de notification	Variation 2019/2018		BP 2020	Variation 2020/2019	
								différence en €	en %		différence en €	en %
DGF compensation CPS	9 076 542 €	8 977 958 €	8 782 018 €	8 788 263 €	8 544 060 €	8 365 645 €	8 173 561 €	- 192 084 €	-2,30%	8 008 540 €	- 165 021 €	-2,02%
DGF intercommunalité	4 392 401 €	3 963 718 €	3 360 310 €	2 771 216 €	2 910 104 €	2 757 575 €	2 624 871 €	- 132 704 €	-4,81%	2 493 620 €	- 131 251 €	-5,00%
DCRTP	455 335 €	424 479 €	424 479 €	424 479 €	424 479 €	424 479 €	424 479 €	- €	0,00%	397 720 €	- 26 759 €	-6,30%
DUCSTP	176 170 €	138 665 €	91 612 €	78 906 €	- €	- €	- €	- €		- €	- €	
TOTAL	14 100 448 €	13 504 820 €	12 658 419 €	12 062 864 €	11 878 643 €	11 547 699 €	11 222 911 €	- 324 788 €	-2,81%	10 899 880 €	- 323 031 €	-2,88%

Cependant, s'il y a bien une catégorie de recettes qui n'augmente pas, c'est celle des dotations de l'Etat. Celles-ci poursuivent leur réduction commencée en 2014, **et diminueront de 323 K€ par rapport aux montants de 2019 pour Colmar Agglomération**, alors qu'il est prévu une stabilité par rapport à 2019 des concours de l'Etat aux collectivités dans la Loi de Finances 2020.

En effet, les concours alloués par l'Etat subiront une nouvelle diminution en 2020 compte tenu de l'écrêtement automatique de la dotation de compensation (Part Salaires) à hauteur de 2 % par la Loi de Finances, soit - 165 K€.

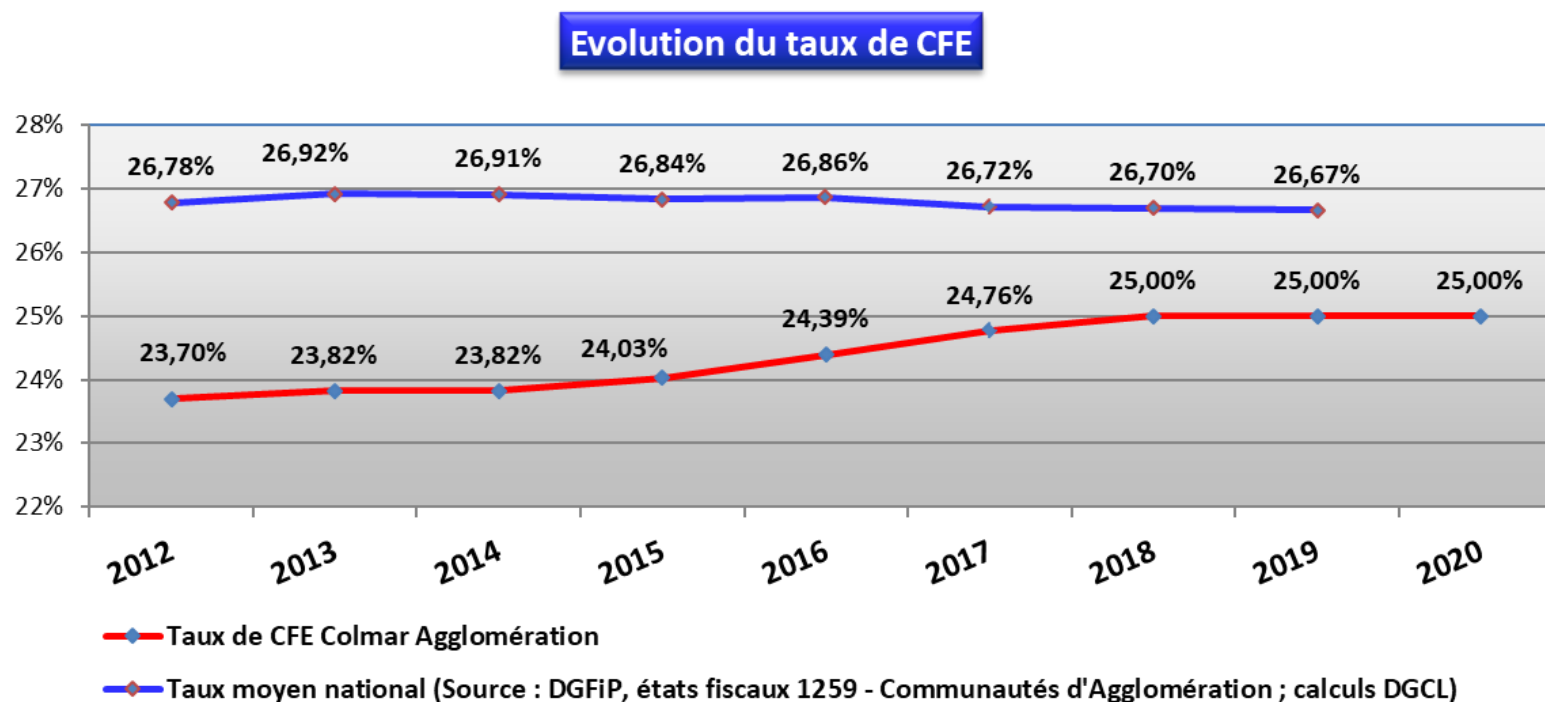
La dotation d'intercommunalité devrait diminuer également de 131 K€.

Au total, les pertes cumulées des dotations de l'Etat sur la période de 2013 à 2020 seront de l'ordre de **3,2 M€**.

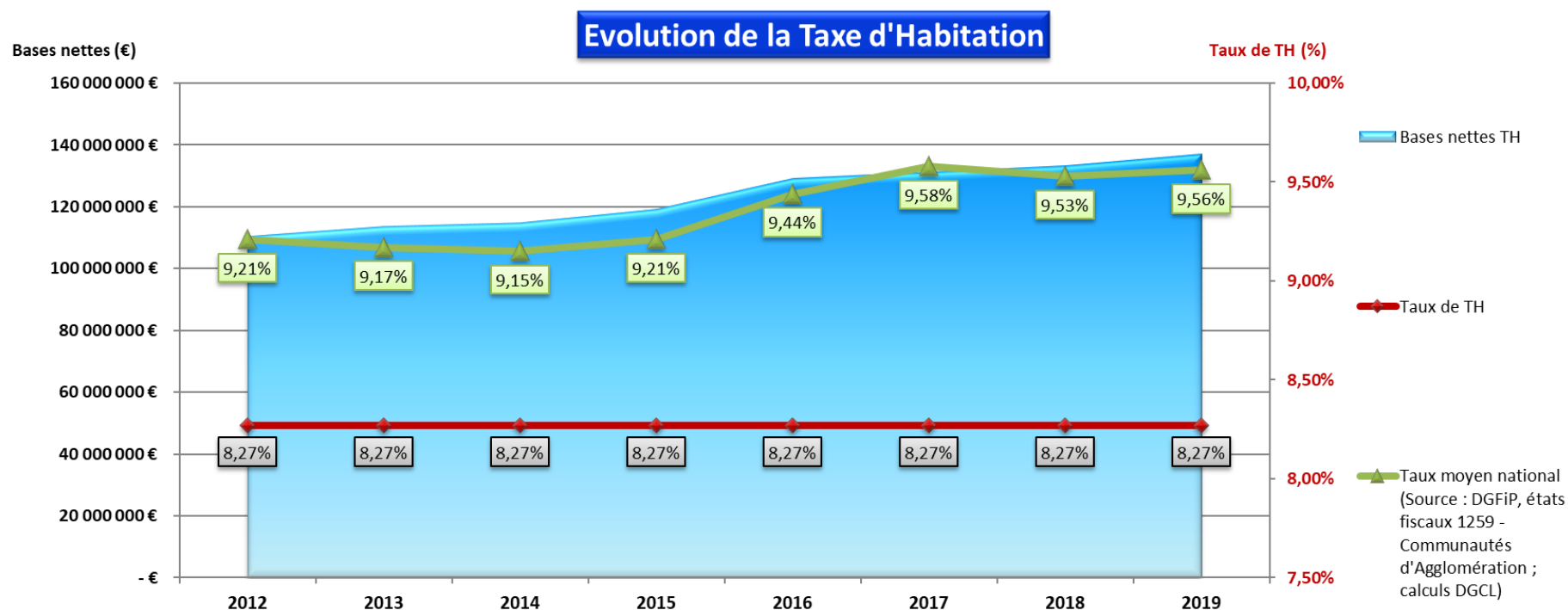
1.2.2 Une fiscalité modérée et attractive qui s'appuie sur des bases dynamiques

Que ce soit en direction des entreprises ou des ménages, COLMAR AGGLOMERATION applique des taux d'imposition parmi les plus bas de France. Ainsi, et conformément à ce qui avait été présenté lors des orientations budgétaires, les taux qui ont servi de base de calcul pour le présent document et qui seront proposés au vote de l'assemblée délibérante dans le cadre du budget primitif 2020 sont les suivants :

- **la cotisation foncière des entreprises (CFE) : il est proposé de geler le taux de CFE 2019 en 2020 à 25 %.** Il convient par ailleurs de souligner que le taux moyen des communautés d'agglomération se situait à 26,67 % en 2019, soit **une économie de 0,900 M€ pour les entreprises de l'agglomération colmarienne.**



- **une augmentation à la marge de la taxe GEMAPI** : suite au transfert de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations au 1^{er} janvier 2018, le montant des dépenses à la charge de COLMAR AGGLOMERATION augmentera pour se porter à 192 K€. Ce montant doit être couvert à l'euro près par une taxe additionnelle qui s'applique aussi bien aux ménages qu'aux entreprises.
- **maintien du taux de la Taxe d'habitation (TH) à hauteur de 8,27 %**, soit depuis 2011 un taux identique à celui transféré du Département dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle. Ainsi, par rapport à la moyenne du taux de TH en vigueur dans les autres communautés d'agglomération (9,56 %) **les ménages de COLMAR AGGLOMERATION réalisent une économie de 1,767 M€**



- **le maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 0,70 % instaurée en 2017**, alors que le taux moyen national des communautés d'agglomération est de 2,35 %, **soit une économie de 2,423 M€ pour l'ensemble des contribuables de Colmar Agglomération (dont 0,925 M€ d'économie pour les entreprises)**

- **maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties** à 2,21 % tel que transféré à COLMAR AGGLOMERATION depuis 2011
- **pas d'augmentation de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** depuis 2015
- **maintien du taux de versement transport à 0,65 %**, alors que le **taux moyen national en 2019 était de 0,99 % (source GART)**. Par rapport au taux moyen, **l'économie des entreprises locales est de 3,775 M€**
- **maintien du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 7,30 %**, après avoir été réduit en 2017 de 0,65 point. Pour comparaison, le **taux moyen national de TEOM était de 9,72 % en 2018** pour les groupements à fiscalité propre (source DGCL) **soit une économie de 3,269 M€ pour les contribuables de l'agglomération colmarienne (dont 0,890 M€ pour les entreprises)**

La politique de modération fiscale de COLMAR AGGLOMERATION permet aux contribuables de réaliser une économie de 12,134 M€ au total (dont 6,5 M€ rien que pour les entreprises), autant de pouvoir d'achat en plus pour les ménages et de marges de manœuvre pour les entreprises qui pourront accroître leurs investissements et soutenir ainsi l'activité économique et l'emploi.

Ainsi, malgré ce gel des taux, COLMAR AGGLOMERATION affiche une nouvelle augmentation des produits fiscaux grâce à la dynamique des bases fiscales : en 2020, l'évolution globale des produits fiscaux est estimée en hausse de 1 % (0,6 M€).

PRODUITS FISCAUX	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Produits 2019 attendus	BP 2020	Variation 2020/2019 en %
Produit TH	10 627 087 €	10 756 206 €	10 980 022 €	11 325 448 €	11 438 460 €	1,0%
TH années antérieures	30 649 €	35 970 €	19 117 €			
Produit FB		988 936 €	996 703 €	1 030 938 €	1 041 510 €	1,0%
TFB années antérieures			6 669 €			
Produit FNB	48 568 €	48 741 €	48 954 €	49 930 €	50 580 €	1,3%
Produit TAFNB	140 170 €	144 467 €	137 313 €	141 283 €	141 280 €	0,0%
Produit CFE	12 725 660 €	13 019 078 €	13 319 500 €	13 517 102 €	13 643 000 €	0,9%
CFE années antérieures	447 968 €	61 754 €	120 975 €			
CVAE	7 415 964 €	7 807 000 €	7 932 963 €	9 004 777 €	9 254 280 €	2,8%
IFER	773 241 €	815 384 €	788 909 €	799 171 €	799 000 €	0,0%
TASCOM	2 017 996 €	1 979 108 €	2 045 594 €	2 008 405 €	2 003 220 €	-0,3%
Taxe GEMAPI			186 161 €	187 304 €	192 000 €	2,5%
TEOM	9 999 985 €	9 296 226 €	9 551 221 €	9 854 726 €	9 987 730 €	1,3%
Versement Transport	6 842 088 €	7 276 721 €	7 142 788 €	7 356 500 €	7 300 000 €	-0,8%
FNGIR	529 924 €	529 924 €	529 355 €	529 760 €	529 760 €	0,0%
TOTAL Produits Fiscaux	51 599 300 €	52 759 514 €	53 806 243 €	55 805 344 €	56 380 820 €	1,0%

Il y a lieu toutefois de signaler la part très importante dans l'augmentation des bases fiscales économiques, de la Ville de Colmar en 2019, puisqu'elle représente 79 % du total. Elle apporte ainsi un montant supplémentaire de recettes fiscales de 942 251 € à Colmar Agglomération, à comparer avec l'augmentation globale des recettes fiscales économiques en 2019 sur l'ensemble du territoire des 20 communes de l'agglomération qui s'élève à 1 197 949 €. Il en résulte que Colmar Agglomération a gagné 255 698 € de recettes sur le territoire des 19 autres communes membres.

1.3 Un niveau d'épargne qui s'améliore

BUDGETS CONSOLIDES	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	2020/2019
Recettes de fonctionnement	87 828 500	89 151 900	90 290 600	93 932 340	96 596 530	2,84%
Dépenses de fonctionnement	74 498 200	75 241 700	74 661 800	76 618 670	79 428 632	3,67%
Epargne Brute consolidée	13 330 300	13 910 200	15 628 800	17 313 670	17 167 898	-0,84%
Remboursement du capital	1 857 100	1 810 000	1 898 400	1 908 650	572 400	-70,01%
Epargne Nette consolidée	11 473 200	12 100 200	13 730 400	15 405 020	16 595 498	7,73%

L'épargne brute de COLMAR AGGLOMERATION s'élèvera à 17,168 M€ en 2020 tous budgets confondus, en légère diminution de 146 K€ par rapport à 2019. **L'accroissement des recettes fiscales, par le seul dynamisme des bases, a permis de maintenir l'épargne brute.**

Déduction faite du faible remboursement en capital des emprunts, l'épargne nette de COLMAR AGGLOMERATION sera de 16,595 M€ en 2020 (+ 7,73 %), s'expliquant principalement par la fin du remboursement de la dette récupérable, montant qui permet d'autofinancer une part substantielle du programme d'investissements.

C'est un niveau d'épargne jamais atteint au budget primitif depuis la création de COLMAR AGGLOMERATION, alors qu'entre temps les dotations de l'Etat ont été réduites de 3,2 M€.

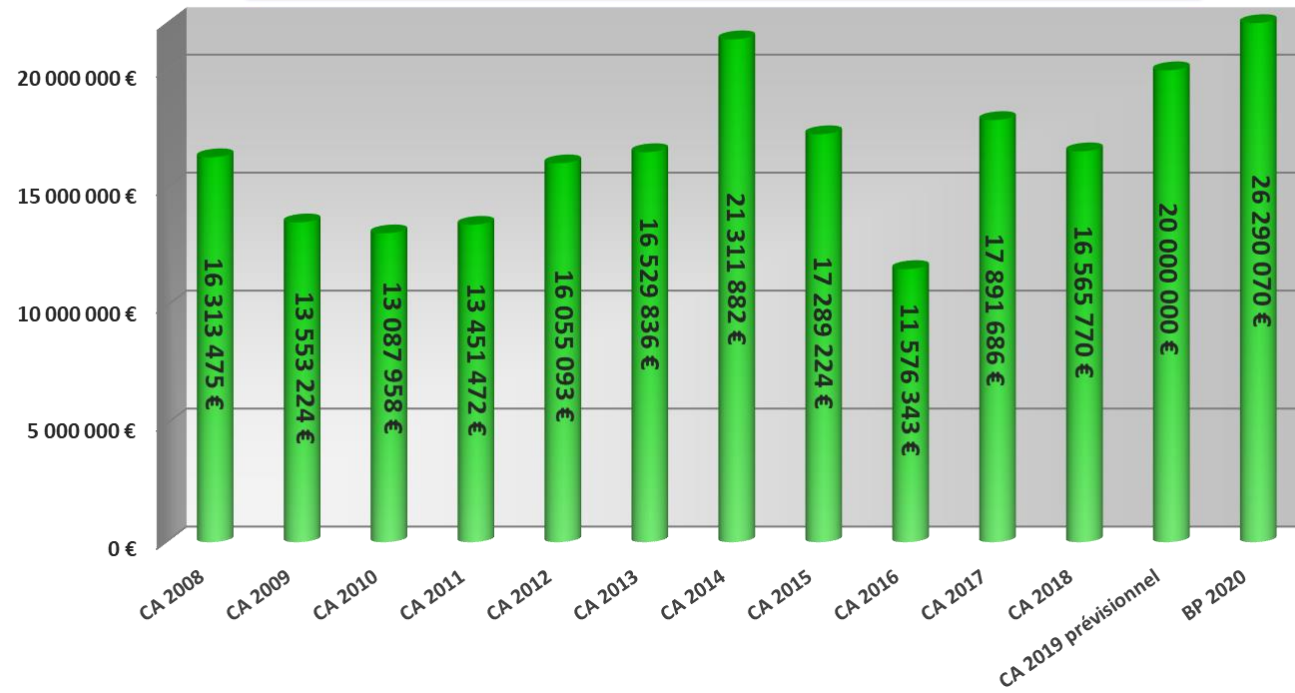
Rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, l'épargne nette représente 17,2 % des recettes.

1.4 Un niveau d'investissement soutenu

Le programme d'investissements prévu par COLMAR AGGLOMERATION s'élève à 27,9 M€ pour 2020, dont 26,3 M€ pour le budget principal et les quatre budgets annexes (cf. graphe ci-dessous), et 1,6 M€ pour les ZA. Ce niveau d'investissement est un des plus importants programmes réalisés ces dernières années.

Réalisation des investissements depuis 2008 hors dette et ZA

(source CA 2008 à CA 2018, CA prévisionnel 2019, BP 2020)



Le programme d'investissements 2020 se répartit de la manière suivante dans les différents budgets :

DEPENSES D'EQUIPEMENT (HORS DETTE)							
	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	%var	% / total
BUDGET PRINCIPAL	10 294 700 €	8 556 800 €	7 889 600 €	11 090 830 €	14 141 350 €	27,50%	50,67%
EAU	2 868 500 €	2 865 500 €	3 125 300 €	3 208 000 €	3 203 420 €	-0,14%	11,48%
ASSAINISSEMENT	2 268 200 €	3 728 500 €	2 405 000 €	2 825 000 €	4 918 000 €	74,09%	17,62%
GESTION DES DECHETS	3 291 000 €	1 692 000 €	4 377 000 €	3 050 000 €	1 724 300 €	-43,47%	6,18%
TRANSPORTS	2 321 000 €	2 981 000 €	1 030 800 €	1 045 500 €	2 303 000 €	120,28%	8,25%
ZONES D'ACTIVITES	1 941 100 €	427 200 €	433 200 €	1 228 000 €	1 620 000 €	31,92%	5,80%
TOTAL	22 984 500 €	20 251 000 €	19 260 900 €	22 447 330 €	27 910 070 €	24,34%	100,00%

Ces investissements viendront s'ajouter aux 231 millions d'€ déjà réalisés par COLMAR AGGLOMERATION durant ses 16 années d'existence.

Ce programme d'investissements 2020 comprend notamment :

- Le programme de travaux sur les réseaux d'eau, d'assainissement et des eaux pluviales : 7,012 M€ dont 5,657 M€ au titre des programmes 2020 ;
- Les fonds de concours versés aux communes : 3,181 M€ ;
- Les travaux de mise aux normes des réseaux à Horbourg-Wihr : 2,200 M€
- La réalisation de la pépinière d'entreprises : 1,688 M€ ;
- L'acquisition de réserves foncières : 1,400 M€ (0,700 M€ réinscriptions au titre de 2019 et 0,700 M€ au titre de 2020) ;
- La création et l'adaptation des arrêts de bus dans le cadre de la refonte du réseau TRACE : 1,250 M€
- La participation à la réhabilitation des ateliers municipaux de la Ville de Colmar, lesquels sont utilisés par les agents de la gestion des déchets : 1,287 M€
- L'aménagement d'une aire de grand passage : 1,215 M€
- Les travaux et l'acquisition des terrains pour la construction d'un établissement pénitentiaire de type Structure d'Accompagnement à la Sortie : 0,950 M€
- Les travaux de réfection de la voirie dans les zones d'activités : 0,980 M€ ;
- Les études, travaux et acquisitions de conteneurs enterrés : 0,590 M€

- L'acquisition de 2 bus : 0,583 M€
- Le remplacement d'une benne à ordures ménagères, l'acquisition d'un compacteur et divers équipements/matériels de transport : 0,540 M€
- Le référentiel topographique : 0,325 M€
- La réalisation de pistes cyclables : 0,312 M€ ;
- Les travaux sur les quais de transferts Ladhof : 0,200 M€

Concernant les budgets des Zones d'Activités, le budget 2020 prévoit 1,620 M€ au titre de l'aménagement de terrains dont notamment 1,100 M€ pour l'aménagement des anciennes friches de Turckheim et 0,490 M€ pour Horbourg-Wihr.

1.5 Des recettes d'investissement élevées assorties d'un faible recours à l'emprunt

COLMAR AGGLOMERATION finance près de 80 % des besoins de son budget d'investissement, par des fonds propres grâce :

- à sa bonne épargne nette (16,595 M€), soit 63 % de ses besoins de financement
- au remboursement de la TVA (0,664 M€),
- à une reprise anticipée du résultat du budget annexe des déchets (0,359 M€),
- au produit de cessions foncières (1,150 M€)
- aux subventions obtenues des partenaires financeurs (1,435 M€),

Les budgets des Zones d'Activités s'équilibrent par le produit des ventes de terrains en zones d'activités (2,716 M€),

Ainsi, le recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre budgétaire 2020 s'élève à 5,935 M€ (il était de 2,528 M€ au BP 2019), représentant un peu plus de 20 % de ses besoins de financement. A titre comparatif, le taux national moyen de financement des investissements par l'emprunt pour les agglomérations de même taille s'élève à 28 % en 2017 (source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.).

Les emprunts sont inscrits sur le budget principal, le budget annexe assainissement et le budget annexe transports. Les autres budgets annexes n'ont pas besoin d'emprunt pour financer les investissements prévus. Pourtant, les crédits d'emprunt font figure de prévision pour l'équilibre budgétaire. Le montant à contractualiser sera fonction du taux de réalisation, donc forcément inférieur à la prévision budgétaire.

La répartition de ces emprunts d'équilibre inscrits au BP 2020 est la suivante :

Emprunts inscrits	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Budget Principal	4 226 700 €	1 778 900 €	673 900 €	2 527 920 €	2 742 322 €
Budget Eau	542 000 €	237 000 €	195 600 €		- €
Budget Assainissement		857 900 €			1 956 400 €
Budget Gestion des déchets					
Budget Transports	1 160 000 €	884 900 €	100 000 €		1 236 490 €
Total général	5 928 700 €	3 758 700 €	969 500 €	2 527 920 €	5 935 212 €

Grâce à sa très bonne capacité d'autofinancement qui n'a cessé de progresser, l'endettement de Colmar Agglomération reste extrêmement faible.

Aussi sa **capacité de désendettement** continuera à s'améliorer en 2020 par rapport à 2019, alors qu'elle est seulement de 2,8 mois aujourd'hui. Il est rappelé qu'au niveau national la capacité de désendettement moyenne des communautés d'agglomération était de 4,8 années fin 2017 (Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.). Il y a lieu de noter que la charge d'emprunt repose essentiellement sur les budgets annexes, couverts par des redevances.

Ainsi, l'encours prévisionnel au 31/12/2020, hors nouveaux emprunts inscrits au BP 2020, serait de 4,1 M€ se répartissant comme suit :

	Encours au 31/12/2020
Budget Général	1 492 292 €
Budget Eau	647 510 €
Budget Assainissement	1 972 023 €
	4 111 825 €

Pour mémoire, l'encours de la dette est composé à 70 % d'emprunts récupérés lors des transferts de compétences ou de l'intégration de nouvelles communes ; le taux moyen de ces derniers s'élève à 2,69 %.

Le taux moyen pondéré global est faible. Il est de 1,99 % pour un taux moyen national de 2,17 % pour les villes et EPCI de plus de 100 000 habitants (source : Observatoire Finance Active 2019).

	Encours au 31/12/2020	Répartition	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de prêts
Emprunts issus des transferts de compétences ou de l'intégration de nouvelles communes	2 867 396 €	69,74%	2,69%	9 ans et 1 mois	11
Emprunts contractés hors transferts de compétences et intégration de nouvelles communes	1 244 429 €	30,26%	0,38%	14 ans	3
	4 111 825 €	100,00%	1,99%	11 ans et 1 mois	14

2. Les équilibres des budgets primitifs 2020 de COLMAR AGGLOMERATION

2.1 Le budget principal

BP pour 2020 - Budget Principal

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles d'équipement	14 141 350,00 €	3 209 380,00 €	Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	176 400,00 €	2 742 322,00 €	Programme d'emprunts
Dette récupérable	- €		
Amortissement des subv. reçues	120 400,00 €	7 070 000,00 €	Amortissement
		1 416 448,00 €	Autofinancement
Total Investissement	14 438 150,00 €	14 438 150,00 €	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles de fonctionnement	44 475 682,00 €	52 841 730,00 €	Recettes réelles de fonctionnement
Amortissement	7 070 000,00 €	120 400,00 €	Amortissement des subv. reçues
Autofinancement	1 416 448,00 €		
Total Fonctionnement	52 962 130,00 €	52 962 130,00 €	
Total des deux sections	67 400 280,00 €	67 400 280,00 €	

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2020 du budget principal s'établissent à 44 476 K€ contre 43 748 K€ en 2019, soit une hausse de 1,66 % (+ 727 K€).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - Budget Général							
	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	% variation	% / total
011 charges à caractère général	3 848 760 €	3 843 730 €	3 456 210 €	3 556 030 €	3 847 942 €	8,21%	8,65%
012 charges de personnel	3 105 000 €	3 349 320 €	3 443 720 €	3 506 940 €	3 567 360 €	1,72%	8,02%
014 atténuations de produits	27 714 210 €	28 168 000 €	28 123 000 €	28 808 300 €	29 346 460 €	1,87%	65,98%
65 charges de gestion courante	7 329 230 €	7 485 400 €	7 534 870 €	7 771 800 €	7 665 920 €	-1,36%	17,24%
66 charges financières	240 700 €	184 150 €	120 000 €	62 200 €	3 000 €	-95,18%	0,01%
67 charges exceptionnelles (subvention)	43 500 €	33 500 €	42 200 €	43 000 €	45 000 €	4,65%	0,10%
TOTAL	42 281 400 €	43 064 100 €	42 720 000 €	43 748 270 €	44 475 682 €	1,66%	100,00%

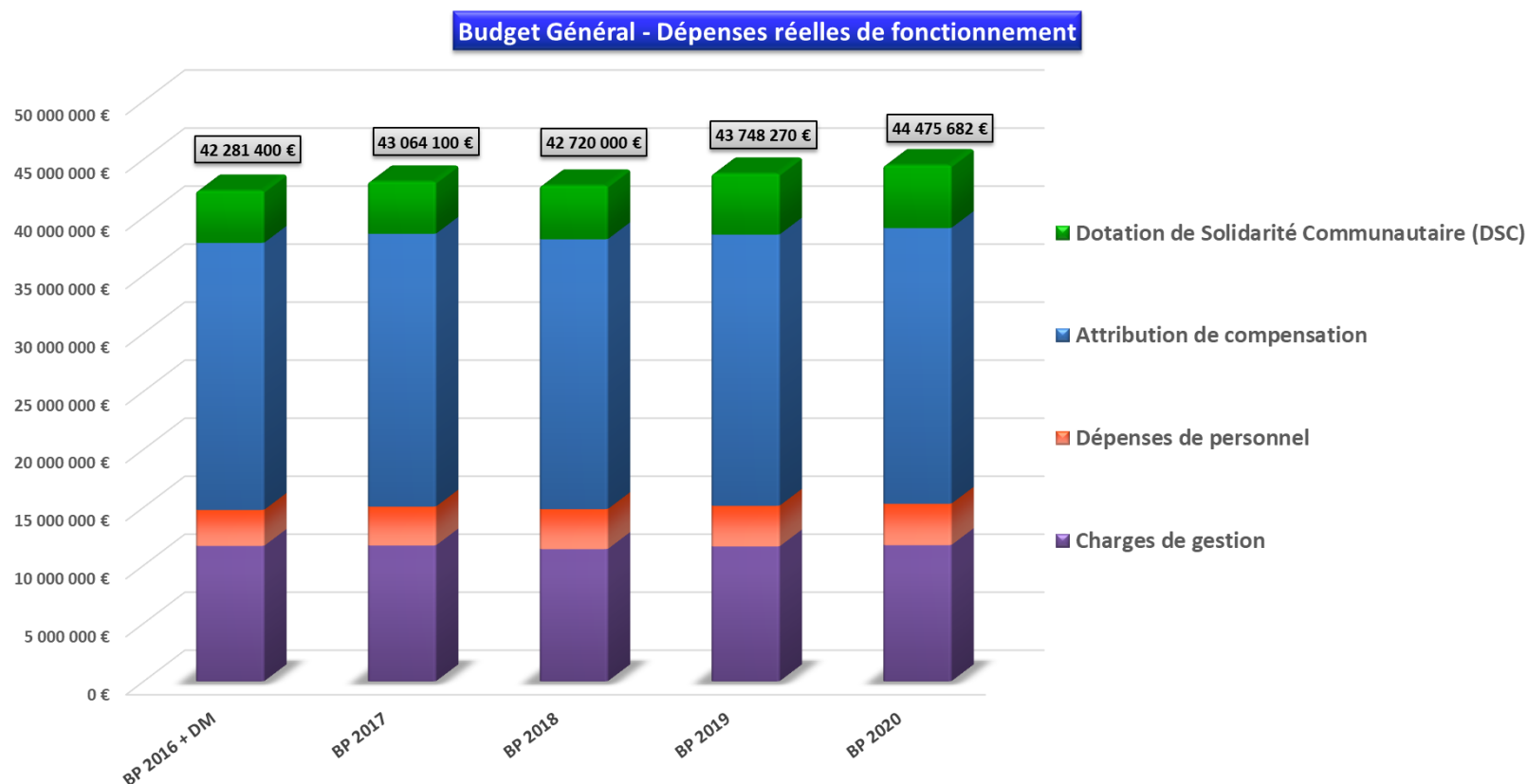
Cette évolution provient notamment de :

- la hausse des charges à caractère général (+ 292 K€) dont notamment + 27 K€ au titre de l'assurance dommages dans le cadre de la réalisation de la pépinière d'entreprises, + 118 K€ dans le cadre d'études (bilan et révision du PDU dans le cadre de la préparation du nouveau plan, schéma directeur des zones d'activités et actions « Cœur de Ville »), + 46 K€ d'honoraires (dont 40 K€ pour une assistance foncier économique pour la viabilisation des 276 hectares du SCOT), + 48 K€ de reversement de loyers dans le cadre de la DSP aéroport (neutre en dépense/recette), + 41 K€ de crédits formations pour les artisans dans le cadre de la plateforme Oktave...
- la hausse de charges de personnel (+ 60 K€),
- la hausse des atténuations de produits (+ 538 K€) et plus précisément les crédits relatifs aux attributions de compensations (23 760 K€) en hausse de 388 K€, la dotation de solidarité communautaire 2020 (5 417 K€) qui sera versée aux communes en hausse de 165 K€ (elle correspond à 42,5 % des nouvelles recettes fiscales économiques attendues) ainsi qu'un ajustement à la baisse de la contribution au FPIC de 15 K€ par rapport au budget primitif 2019,
- la hausse des charges exceptionnelles (+ 2 K€) et notamment les bourses et prix dans le cadre des trophées de l'énergie,
- la baisse des autres charges de gestion courante (- 106 K€) correspondant essentiellement à la diminution de la contribution au SDIS par rapport au budget 2019 puisque l'allocation vétéran a été prise en charge dès 2019 par les communes (-178 K€) et compensée via l'attribution de compensation et à l'ajustement du nouveau mode de calcul de la contribution 2020 (+81 K€),
- la baisse des charges financières (- 59 K€) en lien avec la fin du remboursement de la dette récupérable.

A l'instar des budgets primitifs précédents, 66 % des dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des reversements de fiscalité aux communes membres.

Au final, les dépenses de fonctionnement du Budget Principal, à périmètre constant et en dehors des reversements aux communes (attributions de compensation et dotation de solidarité communautaire) décrites ci-dessus, n'augmenteront que de 353 K€ par rapport au BP 2019, soit une hausse de 0,8 %.

L'évolution des dépenses de fonctionnement :



A travers ce graphique, on peut constater que les charges de gestion sont restées stables (+ 0,6 %) depuis 2016, alors que le montant du reversement de fiscalité aux communes a augmenté de 1,6 M€ (+ 5,9 %) sur cette même période. Ce qui illustre bien la politique volontariste de rigueur dans la gestion des dépenses de fonctionnement menée par Colmar Agglomération, mais aussi dans le soutien aux communes membres.

Sur la période, les dépenses de personnel ont évolué de + 0,5 M€ notamment par la mise en œuvre du schéma de mutualisation à travers des mises à disposition réciproques entre Colmar Agglomération et la Ville de Colmar.

Les recettes de fonctionnement prévues au BP 2020 s'élèvent à 52 842 K€ en 2020 contre 52 526 K€ en 2019, en augmentation de 316 K€ compte tenu notamment de la progression des impôts et taxes de 720 K€ et la baisse de la DGF de 398 K€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - Budget Général							
	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	% variation	% / total
70 produits d'exploitation	1 068 600 €	1 160 800 €	1 175 350 €	1 342 440 €	1 392 550 €	3,73%	2,64%
73 impôts et taxes	34 075 620 €	36 280 800 €	36 959 500 €	38 549 800 €	39 270 090 €	1,87%	74,32%
74 dotations et subventions	13 065 980 €	12 134 000 €	12 502 700 €	12 391 300 €	11 927 330 €	-3,74%	22,57%
75 autres produits de gestion	56 700 €	70 500 €	181 850 €	182 000 €	192 760 €	5,91%	0,36%
77 produits exceptionnels	500 €	1 600 €	- €	- €	- €		0,00%
013 atténuations de charges	49 000 €	50 000 €	42 200 €	60 300 €	59 000 €	-2,16%	0,11%
TOTAL	48 316 400 €	49 697 700 €	50 861 600 €	52 525 840 €	52 841 730 €	0,60%	100,00%

L'épargne nette du budget principal évolue à la hausse et s'établit à hauteur de 8 190 K€ contre 7 268 K€ en 2019, néanmoins le recours à l'emprunt augmente très légèrement par rapport à 2019. Il est inscrit à hauteur de 2 742 M€ contre 2 528 K€ en 2019, compte tenu de la hausse des dépenses d'investissement de 3,05 M€ en 2020.

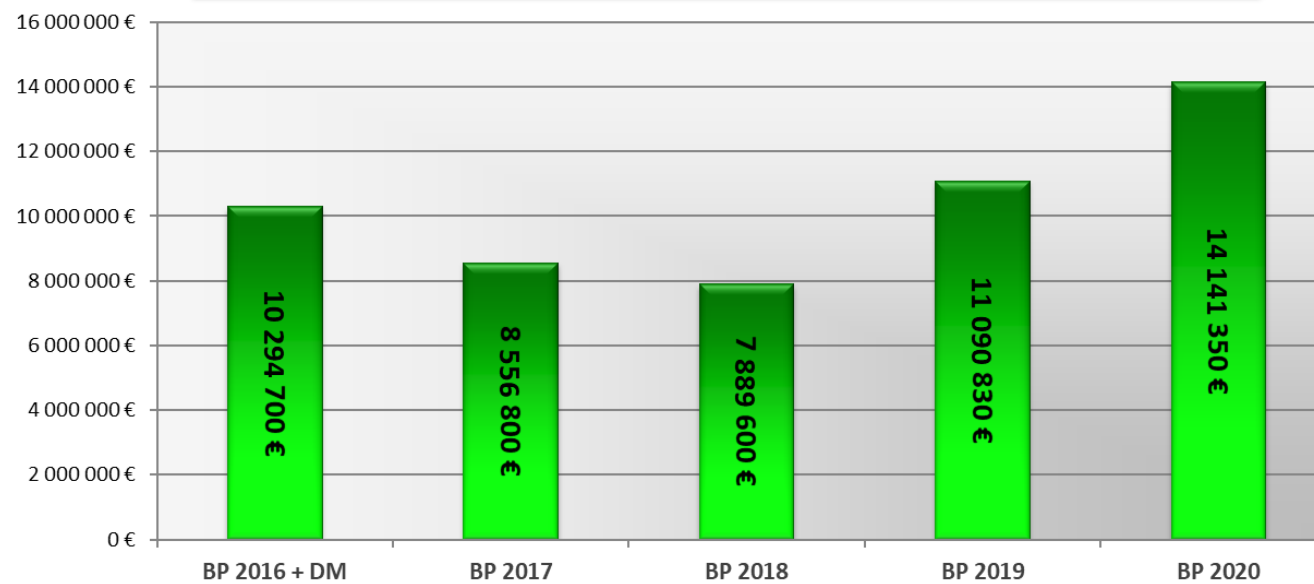
Budget Principal	BP 2016+DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	%variation
Dépenses de fonctionnement	42 281 400,00 €	43 064 100,00 €	42 720 000,00 €	43 748 270,00 €	44 475 682,00 €	1,7%
Recettes de fonctionnement	48 316 400,00 €	49 697 700,00 €	50 861 600,00 €	52 525 840,00 €	52 841 730,00 €	0,6%
Epargne brute	6 035 000,00 €	6 633 600,00 €	8 141 600,00 €	8 777 570,00 €	8 366 048,00 €	-4,7%
Remboursement du capital	1 307 100,00 €	1 359 500,00 €	1 452 400,00 €	1 509 650,00 €	176 400,00 €	-88,3%
Epargne nette	4 727 900,00 €	5 274 100,00 €	6 689 200,00 €	7 267 920,00 €	8 189 648,00 €	12,7%

Les dépenses d'équipement du budget principal s'élèvent à 14,141 M€. Elles sont en hausse de 27,5 % par rapport au BP 2019.

Parmi ces dépenses figurent :

- Les fonds de concours versés aux communes membres : 3,181 M€ ;
- La réalisation de la pépinière d'entreprises : 1,688 M€ ;
- L'acquisition de réserves foncières : 1,400 M€ (0,700 M€ réinscriptions au titre de 2019 et 0,700 M€ au titre de 2020) ;
- La participation à la réhabilitation des ateliers municipaux de la Ville de Colmar, lesquels sont utilisés par les agents de la gestion des déchets : 1,287 M€
- L'aménagement d'une aire de grand passage : 1,215 M€
- les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales pour 1,170 M€
- Les travaux et l'acquisition des terrains pour la construction d'un établissement pénitentiaire de type Structure d'Accompagnement à la Sortie : 0,950 M€
- Les travaux de réfection de la voirie dans les zones d'activités : 0,980 M€ ;
- Le référentiel topographique : 0,325 M€ ;
- La réalisation de pistes cyclables : 0,312 M€ ;
- les aides aux particuliers pour les travaux en matière d'économie d'énergie de leur habitation pour 0,200 M€
- les aides dans le cadre du PLH pour 0,182 M€
- les aides aux entreprises pour la reprise de locaux ou de leur aménagement pour 0,122 M€.

DEPENSES D'EQUIPEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (hors dette)



2.2 Le budget annexe de l'eau potable

BP pour 2020 - Budget Eau

		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles d'équipement	3 203 420,00 €	-	€ Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	148 000,00 €	-	€ Programme d'emprunts
Amortissement des subv. reçues	204 300,00 €	1 872 000,00 €	Amortissement
		1 683 720,00 €	Autofinancement
Total Investissement	3 555 720,00 €	3 555 720,00 €	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles de fonctionnement	8 197 190,00 €	11 548 610,00 €	Recettes réelles de fonctionnement
Amortissement	1 872 000,00 €	204 300,00 €	Amortissement des subv. reçues
Autofinancement	1 683 720,00 €		
Total Fonctionnement	11 752 910,00 €	11 752 910,00 €	
Total des deux sections	15 308 630,00 €	15 308 630,00 €	

Les évolutions prévisionnelles en dépenses et recettes de fonctionnement de ce budget sont en légère diminution par rapport au BP 2019.

Une légère baisse de 0,5 % (- 60 K€) des recettes est envisagée en raison notamment d'un ajustement à la baisse des produits de redevances pollution (- 60 K€)

Les dépenses de fonctionnement diminuent de - 0,6% % (-52 K€), intégrant notamment une baisse des charges à caractère général (- 143 K€ dont notamment - 140 K€ de sous-traitance), une baisse des versements de redevances pollution à l'agence de l'eau (- 60 K€), un ajustement des frais de personnel (+ 2 K€) et une hausse des charges exceptionnelles (+148 K€) tenant à l'inscription de crédits complémentaires de comptabilisation d'impayés dans le cadre de la délégation.

Le niveau d'épargne brute 2020 est en stabilité à hauteur de 3 351 K€ contre 3 359 K€ en 2019.

Déduction faite du remboursement en capital de la dette, l'épargne nette s'élève à 3 203 K€ ; elle permet de financer la totalité des dépenses d'équipements prévues en 2020 sans aucun recours à l'emprunt.

Budget Eau	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	%variation
Redevances AERM	3 627 000,00 €	3 850 000,00 €	3 500 000,00 €	3 600 000,00 €	3 600 000,00 €	0,0%
Dépenses d'exploitation	4 187 900,00 €	4 233 500,00 €	4 182 900,00 €	4 457 800,00 €	4 403 790,00 €	-1,2%
Dépenses de personnel (012)	159 500,00 €	159 500,00 €	160 000,00 €	191 700,00 €	193 400,00 €	0,9%
Total dépenses de fonctionnement	7 974 400,00 €	8 243 000,00 €	7 842 900,00 €	8 249 500,00 €	8 197 190,00 €	-0,6%
Reversement AERM	3 627 000,00 €	3 850 000,00 €	3 500 000,00 €	3 600 000,00 €	3 540 000,00 €	-1,7%
Recettes d'exploitation	6 826 900,00 €	7 094 000,00 €	7 423 600,00 €	8 008 500,00 €	8 008 610,00 €	0,0%
dont recettes tarifaires	6 234 400,00 €	6 525 500,00 €	6 890 000,00 €	7 381 000,00 €	7 150 000,00 €	-3,1%
- part variable	5 489 400,00 €	5 750 500,00 €	6 090 000,00 €	6 491 000,00 €	6 300 000,00 €	-2,9%
- part fixe	745 000,00 €	775 000,00 €	800 000,00 €	890 000,00 €	850 000,00 €	-4,5%
Total recettes de fonctionnement	10 453 900,00 €	10 944 000,00 €	10 923 600,00 €	11 608 500,00 €	11 548 610,00 €	-0,5%
Epargne brute	2 479 500,00 €	2 701 000,00 €	3 080 700,00 €	3 359 000,00 €	3 351 420,00 €	-0,2%
Remboursement du capital	153 000,00 €	152 500,00 €	151 000,00 €	151 000,00 €	148 000,00 €	-2,0%
Epargne nette	2 326 500,00 €	2 548 500,00 €	2 929 700,00 €	3 208 000,00 €	3 203 420,00 €	-0,1%

Parmi les dépenses d'équipement de 3 203 K€ inscrites au BP 2020, il y a lieu de citer les travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux et des ouvrages issus du programme de travaux de l'année 2020 pour 1 892 K€ sur les communes de Colmar pour 987 K€ (avenue Clémenceau, rue Charles Grad, rue de Guémar, rue de la Cigogne, rue du Chasseur, rue de la Schlucht, rue des Jacinthes, rue des Jardins, rue des Vosges, rue du Hohlandsbourg, rue du Peuplier, rue Edouard Richard, chemin de la Speck), Houssen pour 58 K€ (rue de la Croix, Kreuzweg, Schlittweg), Ingersheim pour 197 K€ (route de Turckheim, rue Gillet), Turckheim pour 172 K€ (route de Colmar, route Romaine), Wettolsheim pour 4 K€ (rue de Feldkirch), Wintzenheim pour 227 K€ (rue Aloyse Meyer, rue Joffre, rue Jeanne D'Arc) et 245 K€ pour des travaux Colmar Agglomération.

Les travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux et des ouvrages issus des programmes de travaux 2018-2019 représentent 444 K€.

2.3 Le budget annexe de l'assainissement

BP pour 2020 - Budget Assainissement

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles d'équipement	4 918 000,00 €	- €	Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	248 000,00 €	1 956 400,00 €	Programme d'emprunts
Amortissement des subv. reçues	201 400,00 €	1 555 000,00 €	Amortissement
		1 856 000,00 €	Autofinancement
Total Investissement	5 367 400,00 €	5 367 400,00 €	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles de fonctionnement	6 374 400,00 €	9 584 000,00 €	Recettes réelles de fonctionnement
Amortissement	1 555 000,00 €	201 400,00 €	Amortissement des subv. reçues
Autofinancement	1 856 000,00 €		
Total Fonctionnement	9 785 400,00 €	9 785 400,00 €	
Total des deux sections	15 152 800,00 €	15 152 800,00 €	

Les recettes de fonctionnement augmentent de 2,0 % (+ 189 K€) pour les raisons suivantes :

- l'augmentation des produits des services (+ 497 K€), avec notamment une hausse des redevances et participations pour assainissement collectif (+ 474 K€), le budget 2020 étant ajusté par rapport à une réalisation prévisionnelle 2019 plus favorable que prévu,
- la diminution des dotations et participations reçues et plus précisément la participation pour eaux pluviales versée par le budget général (- 27 K€)
- la diminution des recettes exceptionnelles (- 282 K€) expliquée principalement par l'inscription en 2019 d'une recette de 280 K€ correspondant à l'indemnité attendue dans le contentieux relatif à un sinistre, au musée Unterlinden, recette non réinscrite en 2020.

Les dépenses de fonctionnement augmentent également par rapport au BP 2019, avec une hausse de 0,8 % (+ 52 K€), provenant

- de la baisse des charges à caractère général (- 79 K€) avec notamment la diminution de la participation sous-traitance générale (- 118 K€) et la hausse de la participation au fonctionnement du SITEUCE (+ 47 K€)
- de la hausse des charges exceptionnelles (+ 130 K€) tenant à l'inscription de crédits complémentaires de comptabilisation d'impayés dans le cadre de la délégation.

Compte tenu de ces évolutions, l'épargne brute progresse en 2020 pour atteindre 3 210 K€.

L'épargne nette s'élève à 2 962 K€ contre 2 825 K€ en 2019. Cette dernière permet de financer 60% du programme annuel d'équipement du budget d'assainissement, complétée par un emprunt de 1 956 K€.

Budget Assainissement	BP 2016+DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	%variation
Dépenses d'exploitation	6 047 900,00 €	6 065 700,00 €	6 074 000,00 €	6 220 000,00 €	6 271 900,00 €	0,8%
Dépenses de personnel	62 000,00 €	80 100,00 €	97 500,00 €	102 500,00 €	102 500,00 €	0,0%
Total dépenses	6 109 900,00 €	6 145 800,00 €	6 171 500,00 €	6 322 500,00 €	6 374 400,00 €	0,8%
Recettes d'exploitation	6 789 100,00 €	7 111 400,00 €	7 444 000,00 €	7 864 000,00 €	8 354 000,00 €	6,2%
dont recettes tarifaires	5 512 700,00 €	5 990 000,00 €	6 300 000,00 €	6 575 000,00 €	6 800 000,00 €	3,4%
- part variable	4 959 700,00 €	5 450 000,00 €	5 700 000,00 €	5 875 000,00 €	6 100 000,00 €	3,8%
- part fixe	553 000,00 €	540 000,00 €	600 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	0,0%
contribution eaux pluviales	1 974 000,00 €	1 924 000,00 €	1 425 500,00 €	1 250 000,00 €	1 230 000,00 €	-1,6%
Recettes exceptionnelles	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	281 500,00 €	- €	-100,0%
Total recettes	8 765 100,00 €	9 037 400,00 €	8 871 500,00 €	9 395 500,00 €	9 584 000,00 €	2,01%
Epargne brute	2 655 200,00 €	2 891 600,00 €	2 700 000,00 €	3 073 000,00 €	3 209 600,00 €	4,4%
Remboursement du capital	397 000,00 €	298 000,00 €	295 000,00 €	248 000,00 €	248 000,00 €	0,0%
Epargne nette	2 258 200,00 €	2 593 600,00 €	2 405 000,00 €	2 825 000,00 €	2 961 600,00 €	4,8%

Les dépenses d'équipement progressent en 2020 de 74 % pour atteindre 4 918 K€.

Parmi les dépenses d'équipement inscrites au BP 2020, il y a lieu de citer l'opération de mise aux normes des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales de la commune de Horbourg-Wihr pour 2 200 K€.

Sont également prévus des travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux et ouvrages issus du programme de travaux de l'année 2020 pour 1 252K€ sur les communes de Colmar pour 683 K€ (rue du Ladhof, avenue Clémenceau, rue Basque, rue des Tripiers, rue Guémar, rue de la Cigogne, rue du Chasseur, rue de la Schlucht, rue des Jardins, rue des Vosges, rue du Peuplier, rue Victor Huen, chemin de la Speck), Ingersheim pour 108 K€ (rue Gillet), Jebbsheim pour 15 K€ (rue de Riedwihr), Turckheim pour 22 K€ (route Romaine), Wintzenheim pour 311 K€ (rue Aloyse Meyer, rue Joffre, rue Jeanne d'Arc) et 112 K€ pour des travaux Colmar Agglomération.

Les travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux et ouvrages issus des programmes de travaux de 2018-2019 représentent 614 K€.

2.4 Le budget annexe gestion des déchets

BP pour 2020 - Budget Gestion des déchets

		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles d'équipement	1 724 300,00 €	184 300,00 €	Recettes réelles d'investissement
		- €	Programme d'emprunts
Amortissement des subv. reçues	30 000,00 €	1 570 000,00 €	Amortissement
		- €	Autofinancement
Total Investissement	1 754 300,00 €	1 754 300,00 €	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles de fonctionnement	10 968 660,00 €	12 149 980,00 €	Recettes réelles de fonctionnement
		358 680,00 €	Reprise anticipée du résultat 002
Amortissement	1 570 000,00 €	30 000,00 €	Amortissement des subv. reçues
Autofinancement	- €		
Total Fonctionnement	12 538 660,00 €	12 538 660,00 €	
Total des deux sections	14 292 960,00 €	14 292 960,00 €	

Les recettes de fonctionnement augmentent de 2,95 % par rapport au BP 2019 du fait principalement, de la hausse des bases fiscales qui apportent 338 K€ de recettes supplémentaires alors que le taux de TEOM ne sera pas augmenté, de l'augmentation des produits issues de ventes de papiers et de déchets électroniques (+ 85 K€), atténué notamment par une diminution de participations reçues (- 69 K€) et recettes diverses (- 5 K€).

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 2,2 %. Cette évolution provient de

- la hausse des charges à caractère général (+241 K€) : coût de traitement en augmentation dans le cadre du nouveau marché (de 54 € la tonne à 70 € la tonne + 35 K€), ouverture de nouvelles filières à la déchetterie Europe dont Déchets Ménagers Spéciaux et la tenue d'une ressourcerie (+ 145 K€), redevance de traitement de vieux papiers en hausse en rapport avec le nombre croissant de conteneurs (110 K€), diminution des autres matières et fournitures (- 48 K€) dont notamment la fin de la mise en place du dispositif bio déchets
- la diminution des frais de personnel (-6 K€)
- la baisse des charges de gestion courante (- 2 K€)

Cette variation positive entre les recettes et les dépenses génère une augmentation de l'épargne nette de 10,8 % à 1 181 K€ contre 1 067 K€ en 2019.

Budget OM	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	%variation
Dépenses d'exploitation	7 686 840,00 €	7 694 700,00 €	7 737 850,00 €	7 681 900,00 €	7 921 260,00 €	3,1%
Dépenses de personnel (012)	3 085 860,00 €	2 937 700,00 €	2 980 550,00 €	3 053 100,00 €	3 047 400,00 €	-0,2%
Total dépenses	10 772 700,00 €	10 632 400,00 €	10 718 400,00 €	10 735 000,00 €	10 968 660,00 €	2,2%
Recettes d'exploitation	2 057 600,00 €	2 130 300,00 €	2 044 100,00 €	2 151 600,00 €	2 162 250,00 €	0,5%
TEOM	9 783 700,00 €	9 260 000,00 €	9 450 000,00 €	9 650 000,00 €	9 987 730,00 €	3,5%
Total recettes	11 841 300,00 €	11 390 300,00 €	11 494 100,00 €	11 801 600,00 €	12 149 980,00 €	3,0%
Epargnes brute et nette	1 068 600,00 €	757 900,00 €	775 700,00 €	1 066 600,00 €	1 181 320,00 €	10,8%

Le programme d'équipements pour 2020 s'élève à hauteur de 1,724 M€ et il sera financé ainsi :

- Autofinancement (épargne nette) : 1,181 M€
- Reprise anticipée de l'excédent antérieur de fonctionnement : 0,359 M€
- FCTVA : 0,184 M€

C'est un programme au final qui est autofinancé à hauteur de 89 %.

Parmi les dépenses d'équipement, il y a lieu de citer notamment les acquisitions et installations des conteneurs enterrés pour un montant de 590 K€, l'acquisition d'une benne de collecte pour 299 K€, les premiers travaux de conversion de l'ancienne déchetterie du Ladhof en quai de transfert bio déchets pour 200 K€, l'achat d'un compacteur mobile des déchets pour 120 K€, les travaux de démantèlement de l'ancien site de la déchetterie Europe pour 110 K€, l'acquisition de véhicules utilitaires pour 101 K€, la poursuite de la mise en place de la collecte des bio-déchets pour un montant de 100 K€ (principalement pour l'achat de bornes de collecte en apport volontaire),...

2.5 Le budget annexe des transports urbains

BP pour 2020 - Budget Transports Urbains

		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles d'équipement	2 303 000,00 €	7 000,00 €	Recettes réelles d'investissement
		1 236 490,00 €	Programme d'emprunts
Amortissement des subv. reçues	22 700,00 €	1 049 900,00 €	Amortissement
		32 310,00 €	Autofinancement
Total Investissement	2 325 700,00 €	2 325 700,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles de fonctionnement	9 412 700,00 €	10 472 210,00 €	Recettes réelles de fonctionnement
			Reprise anticipée du résultat 002
Amortissement	1 049 900,00 €	22 700,00 €	Amortissement des subv. reçues
Autofinancement	32 310,00 €		
Total Fonctionnement	10 494 910,00 €	10 494 910,00 €	0,00 €
Total des deux sections	12 820 610,00 €	12 820 610,00 €	

Les dépenses d'exploitation augmentent de 24,45 % (+ 1 849 K€) après avoir augmenté de 4,9 % en 2019. Il faut relativiser cette augmentation car elle comprend un changement de méthode comptable dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat de délégation de service public des services de transports urbains qui est entré en vigueur au 1er janvier. Ce contrat prévoit que les recettes de billetterie voyageur, jusqu'à présent perçues par le délégataire, seront maintenant reversées à Colmar Agglomération pour un montant estimé à hauteur de 2 286 K€ en contrepartie du versement d'une contribution complémentaire au délégataire de 2 166 K€. Cette nouvelle comptabilisation impacte donc artificiellement à la hausse les volumes budgétaires pour 2 M€.

Si l'on déduit cette dépense, les dépenses sont en baisse de 4,2 % (-317 K€). Cette évolution provient notamment :

- de la diminution des charges générales de 31 K€ notamment de sous-traitance
- de la hausse de frais de personnel de 22 K€

- de la baisse des charges exceptionnelles de 12 K€
- de la non reconduction en 2020 en dépense/recette de refacturation d'activités annexes de transports pour 296 K€

Les recettes de fonctionnement progressent de 21,76 % (+ 1 871 K€). Il faut corriger cette augmentation car elle comprend au même titre que les dépenses l'impact du changement de méthode comptable dans le cadre du nouveau contrat de délégation sur le budget annexe transport pour un montant de 2 286 K€.

Si l'on déduit cette recette, les recettes sont en baisse de 4,8 % (-415 K€). Cette évolution provient principalement :

- de la non reconduction en 2020 en dépense/recette de refacturation d'activités annexes de transports pour 296 K€
- de mise à disposition de personnels refacturés (-25 K€)
- d'une légère diminution du produit du Versement Transports (VT) (-57 K€). Il faut rappeler que le taux du VT est resté inchangé depuis 2015.
- d'une baisse du produit de la compensation du Versement Transports (-41 K€) en application des dispositions de la loi de finance prévoyant une réduction de 48 % du produit 2020.
- d'une légère hausse du produit de redevance versé par le délégataire (4 K€)

En conséquence, l'épargne dégagée en 2020 augmente, et s'élève à 1 060 K€ contre 1 038 K€ en 2019.

Budget Transports	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	%variation
Dépenses d'exploitation	7 107 800,00 €	6 896 400,00 €	7 073 400,00 €	7 423 400,00 €	9 250 600,00 €	24,6%
Dépenses de personnel (012)	252 000,00 €	260 000,00 €	135 600,00 €	140 000,00 €	162 100,00 €	15,8%
Total dépenses de fonctionnement	7 359 800,00 €	7 156 400,00 €	7 209 000,00 €	7 563 400,00 €	9 412 700,00 €	24,5%
Total recettes de fonctionnement	8 451 800,00 €	8 082 500,00 €	8 139 800,00 €	8 600 900,00 €	10 472 210,00 €	21,8%
Epargnes brute et nette	1 092 000,00 €	926 100,00 €	930 800,00 €	1 037 500,00 €	1 059 510,00 €	2,12%

Le programme d'investissements 2020 s'élèvera à 2 303 K€ en hausse par rapport à 2019 (1 046 K€).

Ce programme sera financé à 46 % sur les fonds propres du budget, les autres financements correspondent à un remboursement du magasin CORA de 7 K€ pour l'installation d'un écran TFT d'information des voyageurs dans la galerie marchande et à un emprunt à inscrire en 2020 pour 1 236 K€.

Les principales dépenses d'équipement prévues en 2020 sont : l'aménagement des nouveaux arrêts et des sujétions sur les infrastructures existantes dans le cadre de la refonte du réseau TRACE qui sera mise en service en 2021 pour 1 250 K€ ; l'acquisition de 2 bus pour un montant de 583 K€ ; diverses études (dont l'amélioration de la vitesse commerciale), des travaux et investissement (dont la dépose des anciennes bornes d'informations voyageurs) et le remplacement de matériels techniques divers pour un montant de 253 K€ ; ainsi que des travaux de rénovation de la station de compression de gaz pour un montant de 217 K€.

3. Le budget, outil de la mise en œuvre des engagements et des politiques communautaires initiés pour le territoire, ses habitants et son économie

Le premier objectif de l'intercommunalité et des communes ayant décidé de se regrouper pour exercer en commun certaines compétences, réside dans l'opportunité d'unir de manière solidaire leurs moyens et leurs efforts afin d'offrir aux habitants du territoire des services performants, efficaces et au meilleur coût et qui ne sont pas à la portée des communes individuellement.

Cet objectif constitue la base même de toutes les décisions prises par les élus de COLMAR AGGLOMERATION.

Cela passe par une optimisation, via la mise en commun des moyens humains, matériels et organisationnels relatifs aux missions confiées, mais également par la nécessité de disposer d'une vision stratégique à l'échelle la mieux adaptée de certaines politiques territoriales (économie, aménagement, transport, habitat, développement durable et environnement), et enfin par la capacité de mobiliser des ressources financières en adéquation avec les investissements nécessaires à la mise en œuvre de ces ambitions pour le territoire.

Dans cette optique, COLMAR AGGLOMERATION recherche, depuis sa création, le meilleur service possible à offrir aux communes membres et à leurs habitants, en participant à leur développement, non seulement pour les compétences qui sont les siennes, mais aussi grâce aux fonds de concours alloués (7,34 M€ sur la période 2009 - 2014 et 12,68 M€ sur la période 2014 - 2020).

Le présent budget primitif 2020 de COLMAR AGGLOMERATION permet de poursuivre, sur le périmètre de 20 communes, la mise en œuvre de la feuille de route établie par les élus communautaires depuis 16 ans, et réaffirmée par l'ensemble des Maires lors de l'installation du nouveau conseil communautaire en avril 2014.

Sans entrer dans les détails des différentes dépenses de fonctionnement et d'investissement de COLMAR AGGLOMERATION, il convient de retracer les orientations et actions essentielles dans le cadre de cette présentation du BP 2020.

Ces orientations sont illustrées ci-après selon plusieurs axes : l'attractivité de la communauté d'agglomération, sa politique au service de l'environnement et du développement durable, son action au service des habitants et son soutien en direction des communes membres.

3.1 Un budget au service de l'attractivité du territoire

3.1.1 COLMAR AGGLOMERATION, une agglomération économiquement attractive

L'attractivité d'une agglomération est essentielle pour son dynamisme. Aujourd'hui, alors que les informations et les commentaires circulent sans limite de quantité et de distance sur les réseaux sociaux du monde entier, il importe encore plus de veiller à l'image de COLMAR AGGLOMERATION.

Il faut donner envie aux chefs d'entreprise d'investir localement, aux ménages de s'installer et aux visiteurs de séjourner.

Bien évidemment, l'attractivité d'une agglomération ne doit pas se limiter aux apparences. Il faut que dans la réalité quotidienne chacun s'y sente bien, à sa place, et conformément à ses attentes.

A l'heure où les territoires sont en compétition les uns avec les autres, l'attractivité passe en premier lieu par la capacité à attirer l'activité économique.

Dans un contexte économique en voie d'amélioration, la priorité reste donnée sur la mandature en cours à l'action économique et à l'emploi par la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique à l'échelle de l'agglomération.

Cette stratégie s'appuie sur une volonté forte de créer l'environnement le plus favorable possible à l'installation et au maintien des entreprises sur le territoire de l'agglomération. Elle est déployée dans une logique partenariale réaffirmée. Le territoire présente des atouts indéniables pour des entreprises à la recherche d'espaces de qualité à fiscalité attractive et proposant les services d'un centre urbain.

Un des indicateurs de l'attractivité économique d'un territoire est l'évolution des bases brutes fiscales de la CFE. Si l'on regarde sur la période de ces 4 dernières années (depuis que le périmètre est passé à 20 communes), on constate que les bases brutes de la CFE ont augmenté de 2,4% depuis 2016 sur le territoire de Colmar Agglomération.

Cette stratégie s'articule autour de quatre axes :

→ **Axe 1 : poursuivre une politique de création et d'accueil d'entreprises notamment au travers de ses 17 zones d'activités communautaires :**

Cela se traduit dans le budget 2020 au travers de l'inscription de crédits pour la création d'une pépinière d'entreprises au sein du quartier Europe à Colmar, pour la réfection de voiries en ZI Nord de Colmar, pour la constitution de réserves foncières pour l'implantation de nouvelles entreprises, pour l'actualisation des études de libération du site de la gare de marchandises et pour l'aménagement de l'ancienne friche industrielle d'entrée de ville à Turckheim.

→ **Axe 2 : renforcer un partenariat et un relationnel constants avec les entreprises et avec les organismes économiques institutionnels :**

COLMAR AGGLOMERATION amplifie ses relations avec les acteurs économiques et les principaux dirigeants de son territoire au travers de rencontres régulières.

Elle soutient également les associations locales dans le cadre de leurs missions d'accompagnement des publics en recherche d'emploi ou en création d'activités, telles la Mission Locale (subvention de fonctionnement à hauteur de 185 K€), les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (32 K€) ou encore Initiative Colmar Centre Alsace (Plateforme d'Initiative Locale) pour 17,6 K€.

En outre, COLMAR AGGLOMERATION, en tant que membre du syndicat mixte du Port Rhénan de Colmar / Neuf-Brisach, ou en tant que propriétaire de l'aéroport de Colmar – Houssen, contribue et veille à ce que les équipements utilisés par les entreprises soient gérés de manière optimale et puissent aussi se développer. De la même manière, COLMAR AGGLOMERATION va faire réaliser une étude sur le fret ferroviaire en zone Nord de Colmar.

→ **Axe 3 : renforcement du dispositif d'aides incitatif en complément de la politique de modération fiscale :**

COLMAR AGGLOMERATION intervient en direction des entreprises souhaitant s'implanter ou se développer sur le territoire et ainsi créer des emplois. Son action porte sur la lutte contre la vacance des locaux d'activité au travers de l'aide à l'aménagement intérieur et de l'aide à la reprise de locaux vacants. Concernant les aides directes aux TPE et PME artisanales et industrielles dans le cadre des investissements matériels qu'elles réalisent, Colmar Agglomération intervient depuis 2016 dans le cadre d'un partenariat étroit avec la Région Grand Est, de telle manière que les actions menées par les deux collectivités s'ajoutent, et ne se fassent pas concurrence ou soient redondantes. Ces aides directes viennent s'ajouter à la modération fiscale pratiquée par COLMAR AGGLOMERATION, développée ci-avant.

Depuis la mise en place de ces dispositifs, 164 K€ ont été versés aux entreprises afin de les accompagner dans l'aménagement de leurs locaux, 48 K€ pour les aider à reprendre des locaux d'activité vacants et enfin 201 K€ d'aides pour leurs investissements matériels.

Ce dernier dispositif avait été suspendu depuis la promulgation en 2017 du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation. En effet, l'application du SRDEII ne permettait plus à COLMAR AGGLOMERATION de pouvoir bonifier les aides économiques versées par la Région. En 2019, du fait d'une diminution des taux régionaux d'attribution d'aides économiques, COLMAR AGGLOMERATION a délibéré en décembre 2019 pour réinstaurer cette bonification avec guichet unique d'instruction, en l'actualisant aux nouveaux dispositifs d'aides à l'investissement productif de la Région Grand Est.

→ **Axe 4 : maintenir une modération fiscale incitative :**

COLMAR AGGLOMERATION a toujours veillé à instaurer une fiscalité modérée grâce notamment à une gestion très rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement. Ainsi le taux de CFE en 2020 ne sera pas augmenté et restera à 25 %, alors que le taux moyen national était de 26,67 %. **Cet écart avec la moyenne nationale représente une économie globale de 0,900 M€ sur la CFE pour les entreprises de l'agglomération colmarienne grâce à cette modération fiscale en 2019.**

3.1.2 COLMAR AGGLOMERATION, une attractivité touristique indéniable

La dernière étude, menée en 2019, sur les retombées économiques du tourisme dans le périmètre de Colmar Agglomération confirme l'enjeu en termes d'emplois et de richesse du secteur du tourisme. En effet, 3 400 emplois salariés et non-salariés sont liés au tourisme, soit 500 emplois supplémentaires en 5 ans. Le chiffre d'affaires généré par les entreprises du secteur du tourisme s'élève à 170 M€ HT, soit 42 M€ de plus qu'en 2014.

Les recettes fiscales pour les collectivités territoriales du territoire, grâce au tourisme, représentent 3 M€, soit 1,2 M€ de plus en 5 ans.

Colmar Agglomération attire maintenant près de 9 millions de visiteurs par an. 1,5 million de touristes, chaque année, passent au moins une nuit sur le territoire de Colmar Agglomération, en hébergement marchands et non marchands.

Il est à noter, pour les nuitées hôtelières en 2018, la progression des nuitées étrangères (+6%) et un recul des nuitées françaises (-8%). L'agglomération de Colmar est l'agglomération dont la part des étrangers dans l'hôtellerie est la plus importante : 52% des nuitées sont d'origine étrangère, contre 45% pour l'agglomération de Strasbourg et 34% pour l'agglomération de Mulhouse.

Ce développement économique est visible avec, concrètement, la construction de nouveaux hébergements touristiques ces dernières années, entraînant des chantiers pour tous les corps de métier, principalement pour les entreprises locales.

Le tourisme est un enjeu pour notre territoire qui se traduit par un véritable apport au développement économique. De plus, la notoriété développée à l'international grâce au tourisme, est un formidable levier pour l'attractivité globale du territoire.

Du tourisme urbain, avec Colmar qui propose une offre prestigieuse d'outils culturels, à la Route des Vins en passant par les villages viticoles typiques et à l'est par les rieds et forêts, notre territoire est un concentré d'Alsace.

Colmar, classée station de tourisme, voit son centre-ville historique cité dans tous les classements des incontournables à visiter. L'offre muséale est importante notamment avec le musée Unterlinden, le musée du jouet, le musée Bartholdi...

Les communes viticoles (Turckheim, Wintzenheim, Wettolsheim, Ingersheim, Niedermorschwihr ...), traversées par la renommée route des Vins d'Alsace, attirent un grand nombre de visiteurs. Ces communes ont su développer l'œnotourisme, fort vecteur de développement économique.

L'Est du territoire présente une diversité paysagère remarquable, notamment avec ses rieds et ses forêts, ce qui permet de proposer des activités de plein-air (randonnées pédestres, pratique du vélo, baignades, canoé-kayak, camping...) aux touristes et aux habitants.

COLMAR AGGLOMERATION soutient la promotion et la coordination des actions touristiques, notamment à travers :

→ le versement d'une subvention de fonctionnement à l'office de tourisme communautaire « Colmar et sa Région », dont le périmètre d'action est l'ensemble du territoire à savoir la promotion touristique des 20 communes de l'agglomération. Cette subvention sera augmentée de 1 % pour un montant de 1 027 563 € au titre de 2020,

→ l'appui au projet de mutualisation des moyens touristiques du territoire du Grand Pays de Colmar, porté par l'association « L'Alsace Essentielle – Pays de Colmar », par une subvention prévisionnelle de 38 850 € maximum pour 2020.

→ La signature du Pacte de Destination Alsace, avec la Région Grand Est et les intercommunalités d'Alsace, afin de développer auprès des marchés lointains notre destination. Un montant de 50 000 € est prévu pour les actions communes qui seront menées.

→ Un soutien à la navette touristique des Crêtes pour un montant de 5 000 €.

3.2 Un budget au service de l'environnement et du développement durable

Ce deuxième axe fort de l'agglomération, participant au bien-être des habitants d'un territoire et répondant à une volonté permanente d'amélioration du vivre ensemble, est décliné au travers du présent budget par le biais de différentes actions portées ou financées par COLMAR AGGLOMERATION.

Certaines de ces actions s'inscrivent dans le prolongement des politiques menées depuis plusieurs années sur notre territoire, d'autres ont été initiées au cours du mandat actuel, mais toutes contribuent à porter un regard positif sur l'avenir.

Parmi les actions menées par COLMAR AGGLOMERATION dans ce domaine, le budget primitif 2020 prévoit entre autres les interventions suivantes :

➤ **Actions pour la maîtrise de l'énergie et pour la lutte contre la pollution de l'air :**

Depuis les débuts de l'opération en 2009 et jusqu'au 31 décembre 2019, le dispositif d'accompagnement des particuliers, étendu à l'échelle de l'Agglomération, poursuit son déploiement : depuis la mise en place de ce programme, en 2009, nous recensons 4 135 logements aidés sur l'Agglomération, correspondant à un montant global d'aide de 3,062 M€ dont 1,695 M€ financés par la Ville de Colmar et Colmar Agglomération. Les émissions atmosphériques évitées, depuis le début de l'opération, sont évaluées à 22 957 Tonnes équivalent CO2. Le montant global des travaux mis en œuvre s'élève à 18,76 M€, ce qui est très important pour l'économie locale.

A ce titre, un montant de 200 K€ d'aides aux particuliers des 20 communes membres est inscrit au BP 2020.

Enfin, Colmar Agglomération est engagée depuis 2018 dans une démarche de Plan Climat Air Energie Territorial réglementaire, afin de répondre aux prescriptions de la loi de 2015 sur la Transition énergétique pour la croissance verte.

➤ **Soutien à l'éducation à l'environnement :**

Le niveau d'activités de l'Observatoire de la Nature ne cesse de progresser depuis 2010 avec, à nouveau, un dépassement du plafond des 10 000 journées-participants en 2019.

Pour autant, la subvention sollicitée auprès de Colmar Agglomération restera identique (90 K€)

➤ **Une politique volontariste de réduction et de valorisation des déchets :**

Les excellents résultats enregistrés par la communauté d'agglomération en matière de réduction des déchets et de valorisation matière sont le fruit de politiques de proximité diverses et pragmatiques, menées depuis plusieurs années aux côtés de ses partenaires, au premier rang desquels se trouvent les communes, mais également l'ADEME, Pôle habitat, Eco-emballages, le conseil départemental du Haut-Rhin.

Ces actions s'articulent de la manière suivante :

→ diminution à la source :

Cette diminution s'effectue via la mise en œuvre progressive d'une collecte en porte à porte des bio-déchets généralisée à l'ensemble des habitants de COLMAR AGGLOMERATION. Fin 2019, tous les usagers pratiquent la collecte des bio-déchets. Cette action permet de réduire considérablement la production d'ordures ménagères. Celle-ci est ainsi passée de 30 118 tonnes en 2012 à 23 118 tonnes en 2019, pour une production de bio-déchets de 5 000 tonnes. Cette nouvelle collecte et toutes les actions du service ont contribué à maintenir un taux de TEOM particulièrement modéré et qui, pour mémoire, a même été diminué en 2017. La mise en place de la collecte des bio-déchets a par ailleurs été soutenue financièrement par l'ADEME.

100 000 € de dépenses d'investissement sont inscrits au budget primitif 2020 pour la poursuite de la mise en œuvre de la collecte des bio-déchets et principalement pour l'achat de bornes de collecte en apport volontaire. 30 000 € sont inscrits pour le renouvellement et la mise en place de nouvelles poubelles individuelles de collecte.

Les objectifs de la mise en place de cette nouvelle collecte sont principalement : la diminution d'un tiers de la production d'ordures ménagères incinérées pour atteindre la performance moyenne par usager de 200 kg/an/hbt, une production moyenne de 42 kg/an/hbt de bio-déchets et l'augmentation de la proportion de déchets recyclés pour atteindre l'objectif du Grenelle qui est de 45 % de valorisation matière et organique.

Ce dispositif est complété par une action nouvelle, initiée par la Ville de Colmar lors de la dernière campagne des municipales, et qui depuis a pris une dimension intercommunale dans la mesure où d'autres communes membres l'ont adoptée. Il s'agit de la mise à disposition des habitants de ces communes d'un couple de poules, qui consomment en moyenne environ 150 kg de déchets alimentaires par an.

Les premières mises à disposition ont été réalisées comme prévu au printemps 2015. Fin 2018, 1 642 poules ont été remises aux bons soins des habitants de l'agglomération.

Enfin, dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, COLMAR AGGLOMERATION participe à la réduction à la source des déchets grâce à ses actions de prévention auprès d'un large public, dont des élèves des écoles de l'agglomération. Depuis deux ans existe également un vaste programme d'ateliers thématiques mis en ligne sur le site de Colmar Agglomération initiant les participants aux pratiques alternatives visant à une moindre production de déchets

→ multiplication des filières et des conditions de tri sélectif en direction des usagers :

COLMAR AGGLOMERATION améliore l'accès au tri volontaire pratiqué par ses usagers, notamment au travers d'un déploiement toujours plus important de bornes de tri sélectif (acquisition et installation de conteneurs enterrés prévues à hauteur de 590 000 € en 2020), mais également grâce à son ambitieux programme de rénovation de ses déchèteries.

Ainsi, l'année 2014 a permis de voir l'ouverture du nouveau centre de recyclage de l'III à Horbourg-Wihr, l'année 2015 la mise en service de la nouvelle déchèterie du Ladhof et l'année 2019 la mise en service de la nouvelle déchèterie Europe à Wintzenheim (3,551 M€).

Par ailleurs le service continue à étudier la conversion de l'ancienne déchèterie du Ladhof en quai de transfert bio déchets, 0,200 M€ sont inscrits pour engager les premiers travaux. Préalablement il conviendra de faire aboutir l'étude de faisabilité engagée en 2019. Ce quai est l'élément qui permettra de redistribuer efficacement le travail de collecte des bio-déchets en réorganisant les tournées afférentes.

120 000 € sont inscrits permettant l'achat d'un compacteur mobile des déchets déposés dans les bennes de la nouvelle déchetterie de Europe. L'engin actuel sera acheminé sur la déchetterie de Muntzenheim pour y être utilisé.

Le démantèlement de l'ancien site de la déchetterie Europe est également prévu pour 0,110 M€. Enfin, il est prévu l'acquisition d'une benne de collecte pour un montant de 0,299 M€, dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules, ainsi que de divers véhicules utilitaires pour un montant global de 0,101 M€.

3.3 Un budget communautaire au service des habitants

COLMAR AGGLOMERATION a, de par ses missions de service public confiées par les communes, également vocation à intervenir, directement ou par l'intermédiaire d'un délégataire ou d'un prestataire, pour satisfaire les besoins quotidiens de ses habitants. Cette intervention se doit d'être de qualité et efficiente.

C'est dans cet esprit que les élus communautaires impulsent les orientations stratégiques, leurs modalités de mise en œuvre ainsi que les tarifs correspondant aux services de la collecte et du traitement des déchets, des transports et déplacements, de l'eau et de l'assainissement individuel et collectif, de la politique de logement et de l'accueil des gens du voyage, des loisirs (base nautique, animations d'été...), des fourrières animale et automobile.

Les moyens consacrés en 2020 à certaines d'entre elles sont les suivants :

➤ **Les transports urbains** dont le budget représente quelque 9,41 M€ de dépenses réelles d'exploitation au BP 2020 et 10,47 M€ de recettes. Ce service, dont les coûts sont couverts intégralement par les produits du versement transport, de la billetterie, des dotations reversées de l'Etat et de la Région Grand Est et de quelques produits accessoires, permet de réaliser plus de 2 millions de kilomètres par an, dont plus de 90 % sont effectués par des véhicules fonctionnant avec des carburants propres (GNV pour les bus et électricité pour les navettes « Cœur de ville » mises en service fin avril 2019).

Des investissements sont programmés par COLMAR AGGLOMERATION à hauteur de 2,3 M€ en 2020, comprenant notamment le remplacement de deux bus (583 K€ HT) et diverses études dont une sur l'amélioration de la vitesse commerciale sur le réseau TRACE pour 58 K€ HT. En complément, 1,25 M€ HT de crédits sont également inscrits en 2020 pour les aménagements (arrêts et terminus) du nouveau réseau TRACE qui sera mis en place en janvier 2021.

Il est important de souligner la mise en place depuis 2014, de la gratuité des transports en commun pour les collégiens pendant l'année scolaire. Cette mesure incitative, initiée par la Ville de Colmar, et étendue à l'ensemble des 20 communes de l'agglomération, connaît un vif succès. Durant l'année scolaire 2018-2019, ce sont 1373 élèves qui ont bénéficié du dispositif pour un coût global à charge de l'agglomération de 188 K€.

➤ **L'exploitation 2020 des réseaux d'eau et d'assainissement** se situe dans le prolongement des années précédentes, le tarif pratiqué est parmi les plus bas de France (en 2020 ce sera 3,083 € TTC / m³ sur la base d'une facture moyenne de 120 m³ par an et tenant compte de l'application des redevances de l'agence de l'eau Rhin Meuse). En 2020, le tarif évolue toujours de manière mesurée pour les parts variables de la redevance de l'eau et d'assainissement puisque l'augmentation est de 0,67 %.

Au total, en 2020, l'exploitation de ces réseaux représente des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 8,20 M€ pour le budget de l'eau potable et de 6,37 M€ pour celui de l'assainissement.

3.4 Un budget au service des communes membres

COLMAR AGGLOMERATION, du fait de sa bonne gestion, de l'esprit de solidarité affirmé dès son origine, mais également de par les mécanismes financiers qui lui sont applicables, est un formidable outil de soutien à ses communes membres.

Ce soutien technique et financier se manifeste au quotidien, pouvant aller de la mutualisation des services jusqu'à des aides directes massives aux projets d'équipements portés par les communes.

Le budget primitif 2020 illustre ces soutiens, notamment au travers de :

➤ **La réalisation de programmes conséquents d'investissement au titre de l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales** pour le compte des communes et pour un montant total de 9,3 M€, répartis comme suit :

- 3,2 M€ pour l'eau potable
- 4,9 M€ pour l'assainissement
- 1,2 M€ pour les eaux pluviales

➤ **Le soutien aux projets d'équipement des communes avec le fonds de concours versé par COLMAR AGGLOMERATION.**

Une enveloppe de 0,542 M€ est inscrite pour 2020 au titre du programme 2017-2019 dont l'enveloppe totale est de 5 M€. Cette enveloppe sera répartie entre les communes au prorata de leur nombre d'habitants. La solidarité de la Ville de Colmar, qui a décidé, comme pour le programme précédent, de n'être aidée que sur la base de 60 000 habitants au lieu de 70 251 (nombre d'habitants au 1er janvier 2017), a permis de rendre disponible une enveloppe de 821 307 € répartie entre les 19 autres communes au prorata du nombre d'habitants.

Une enveloppe de 0,767 M€ est inscrite pour 2020 au titre du fonds de concours exceptionnel 2019-2020 dont l'enveloppe totale est de 2,9 M€. Une enveloppe de 1,8 M€ est inscrite pour 2020 et concerne la transformation des crédits-avoir eaux pluviales positifs en fonds de concours.

Au total, sur la période 2014-2020, le montant de cet accompagnement des projets communaux s'élève à 12,68 M€ (hors crédits-avoir eaux pluviales) dont 9,758 M€ au titre des fonds de concours de droit commun et 2,920 M€ au titre du fonds de concours exceptionnel. Entre 2014 et 2019 sur ce montant, hors eaux pluviales, un montant de 0,291 M€ reste encore à affecter.

➤ **Le reversement de 42,5 % de la dynamique fiscale à travers la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) aux communes** soit 5,2 M€ versés en 2019, en progression de près de 10 % par rapport à 2018.

Nombre de présents : 49

Absent(s) : 5

Excusé(s) : 7

Point 3 Fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020.

Présents

M. Denis ARNDT, M. Jean-Marie BALDUF, Mme Stéphanie BARDOTTO, M. Jean-Marc BETTINGER, M. André BEYER, M. Marc BOUCHE, M. Cédric CLOR, M. Tristan DENECHAUD, M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Christian DIETSCH, M. Bernard DIRNINGER, Mme Béatrice ERHARD, M. René FRIEH, M. Serge HANAUER, M. Yves HEMEDINGER, M. François HEYMANN, M. Gérard HIRTZ, Mme Catherine HUTSCHKA, M. Matthieu JAEGY, Mme Pascale KLEIN, M. Claude KLINGER-ZIND, M. Philippe LEUZY, Mme Monique LIHRMANN, Mme Corinne LOUIS, M. Christian MEISTERMANN, M. Gilbert MEYER, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Jacques MULLER, M. Lucien MULLER, M. Serge NICOLE, Mme Manurêva PELLETIER, M. Robert REMOND, M. Francis RODE, M. Philippe ROGALA, M. Bernard SACQUEPEE, Mme Dominique SCHAFFHAUSER, Mme Catherine SCHOENENBERGER, M. Jean-Marc SCHULLER, M. Jean-Paul SISSLER, Mme Lucette SPINHIRNY, Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mme Geneviève SUTTER, M. Mathieu THOMANN, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Jean-Jacques WEISS, Mme Céline WOLFS-MURRISCH, Mme Dominique PORCHER, Mme Marie-Laure STOFFEL, Mme Elisabeth BRAESCH.

Excusé

Mme Isabelle FUHRMANN.

Absents

Mme Hélène BAUMERT, Mme Saloua BENNAGHMOUCH, M. Frédéric HILBERT, M. Jean-Claude KLOEPFER, Mme Victorine VALENTIN.

Ont donné procuration

M. Bernard GERBER donne procuration à M. Bernard DIRNINGER, Mme Claudine GANTER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, M. Daniel BERNARD donne procuration à M. Jacques MULLER, Mme Nejla BRANDALISE donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Robert REMOND, M. Jean-Pierre BECHLER donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Secrétaire de séance : Manurêva PELLETIER
Transmission à la Préfecture : 5 mars 2020

POINT N° 3 FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE 2020

Rapporteur : M. JEAN-MARIE BALDUF, Vice-Président

Conformément à l'article 1636 B Sexies du Code Général des Impôts (CGI) « les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises » ; il en est de même pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (articles 1520 et suivants du CGI).

De ce fait, il convient de fixer les taux de fiscalité ménage et économique pour 2020.

Depuis plusieurs années, la fiscalité de Colmar Agglomération se caractérise par la modération, grâce à la maîtrise de la dépense locale. L'objectif étant de limiter la pression fiscale.

Il est rappelé que le montant prévisionnel des bases d'imposition ne sera transmis par les services fiscaux qu'au cours du premier trimestre 2020.

Leur évolution est fonction de :

- ✓ la variation physique (constructions nouvelles, changements de consistance : additions de construction, démolitions totales ou partielles ...),
- ✓ la variation nominale qui résulte de l'application aux bases d'imposition d'un coefficient, s'il est supérieur à 1, calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et N-2.

Toutefois pour l'année 2020, cet indice qui s'élève à 1,2 % sera utilisé pour revaloriser les valeurs locatives des locaux soumis à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, à la taxe foncière et à la TEOM, à l'exception des locaux professionnels qui sont révisés sur la base des loyers annuels déclarés.

En ce qui concerne la revalorisation des bases de taxe d'habitation sur les résidences principales, les députés ont décidé de la fixer à + 0,9 % en se basant sur l'indice des prix à la consommation connu en septembre 2019.

Le produit fiscal est déterminé par l'application des taux aux bases nettes d'imposition, qui dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2020 sont évaluées avec beaucoup de prudence. L'ajustement du produit fiscal sera effectué lors du Budget Supplémentaire de l'exercice 2020, sur la base de la notification des bases prévisionnelles de la fiscalité directe locale.

Pour l'équilibre du budget primitif 2020, le produit fiscal attendu s'élève à 36 161 280 €, dont :

- 13 643 000 € pour la cotisation foncière des entreprises
- 11 438 460 € pour la taxe d'habitation
- 1 041 510 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 50 580 € pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 9 987 730 € pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Aussi, il est proposé de maintenir les taux d'imposition votés en 2019.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Vu les articles 1636 B sexies, 1636 B septies, 1639 A, 1520 et suivants du Code Général des Impôts,

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Administration générale et finances du 28 janvier 2020,

Après avoir délibéré,

DECIDE

De fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2020, aux niveaux suivants :

- Taxe d'habitation : 8,27 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,70 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,21 % ;
- Cotisation foncière des entreprises : 25 % ;
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 7,30 %.

Le Président

Nombre de présents : 49

Absent(s) : 5

Excusé(s) : 7

Point 4 Autorisations de Programme et Crédits de paiement pour 2020.

Présents

M. Denis ARNDT, M. Jean-Marie BALDUF, Mme Stéphanie BARDOTTO, M. Jean-Marc BETTINGER, M. André BEYER, M. Marc BOUCHE, M. Cédric CLOR, M. Tristan DENECHAUD, M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Christian DIETSCH, M. Bernard DIRNINGER, Mme Béatrice ERHARD, M. René FRIEH, M. Serge HANAUER, M. Yves HEMEDINGER, M. François HEYMANN, M. Gérard HIRTZ, Mme Catherine HUTSCHKA, M. Matthieu JAEGY, Mme Pascale KLEIN, M. Claude KLINGER-ZIND, M. Philippe LEUZY, Mme Monique LIHRMANN, Mme Corinne LOUIS, M. Christian MEISTERMANN, M. Gilbert MEYER, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Jacques MULLER, M. Lucien MULLER, M. Serge NICOLE, Mme Manurêva PELLETIER, M. Robert REMOND, M. Francis RODE, M. Philippe ROGALA, M. Bernard SACQUEPEE, Mme Dominique SCHAFFHAUSER, Mme Catherine SCHOENENBERGER, M. Jean-Marc SCHULLER, M. Jean-Paul SISSLER, Mme Lucette SPINHIRNY, Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mme Geneviève SUTTER, M. Mathieu THOMANN, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Jean-Jacques WEISS, Mme Céline WOLFS-MURRISCH, Mme Dominique PORCHER, Mme Marie-Laure STOFFEL, Mme Elisabeth BRAESCH.

Excusé

Mme Isabelle FUHRMANN.

Absents

Mme Hélène BAUMERT, Mme Saloua BENNAGHMOUCH, M. Frédéric HILBERT, M. Jean-Claude KLOEPFER, Mme Victorine VALENTIN.

Ont donné procuration

M. Bernard GERBER donne procuration à M. Bernard DIRNINGER, Mme Claudine GANTER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, M. Daniel BERNARD donne procuration à M. Jacques MULLER, Mme Nejla BRANDALISE donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Guy WAEHREN donne procuration à M. Robert REMOND, M. Jean-Pierre BECHLER donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Secrétaire de séance : Manurêva PELLETIER
Transmission à la Préfecture : 5 mars 2020

POINT N° 4 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR 2020

Rapporteur : M. JEAN-MARIE BALDUF, Vice-Président

En application des articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT, la section d'investissement peut comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP).

Cela vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les dispositions comptables et budgétaires prévoient que ces autorisations de programme et crédits de paiement doivent être votés à chaque étape budgétaire.

Du fait de leur caractère pluriannuel, le Conseil Communautaire a approuvé les AP/CP présentées ci-après lors du vote du Budget Primitif 2020 pour les programmes de travaux concernant les eaux pluviales, l'adduction d'eau potable, l'assainissement et la gestion des déchets.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Administration générale et finances du 28 janvier 2020,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

Les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-annexé.

Le Président

ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR 2020

			Montant des AP			Montant des CP							
Programme AP	N° d'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Révision BP 2020	Total cumulé de l'AP	CP antérieurs à 2020 (hors reports 2020)	Reports 2020	Crédits de paiement ouverts au BP 2020	Actualisation crédits de paiement BS 2020	Total crédits de paiement ouverts en 2020		2021	2022 et suivantes
Budget GENERAL (Montants TTC)													
00_101	00_AP12017	RENOUVELLEMENT RESEAUX EAUX PLUVIALES 2017	186 500,00		186 500,00	176 024,04	10 475,96	-		10 475,96			
00_102	00_AP22017	EXTENSION RESEAUX EAUX PLUVIALES 2017	715 500,00		715 500,00	279 983,04	435 516,96	-		435 516,96			
00_103	00_AP32017	OUVRAGES RESEAUX EAUX PLUVIALES 2017	74 000,00		74 000,00	12 501,99	61 498,01	-		61 498,01			
00_104	00_AP42017	WINTZENHEIM RESEAUX EAUX PLUVIALES 2017	3 700 000,00		3 700 000,00	3 489 426,37	210 573,63	-		210 573,63			
00_101	00_AP12018	RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES 2018	1 241 000,00		1 241 000,00	677 452,05	478 547,95	85 000,00		563 547,95			
00_101	00_AP12019	RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES 2019	1 103 000,00		1 103 000,00	415 723,65	509 276,35	165 000,00		674 276,35	13 000,00		
00_101	00_AP12020	RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES 2020		1 187 000,00	1 187 000,00			840 000,00		840 000,00	297 000,00	50 000,00	
					TOTAL CP	8 207 000,00	5 051 111,14	1 705 888,86	1 090 000,00	-	2 795 888,86	310 000,00	50 000,00
Budget Annexe EAU (Montants HT)													
02_101	02_AP12017	RENOUVELLEMENT RESEAUX EAU POTABLE 2017	1 813 000,00		1 813 000,00	1 560 830,33	252 169,67			252 169,67			
02_102	02_AP22017	EXTENSION RESEAUX EAU POTABLE 2017	50 000,00		50 000,00	-	10 000,00			10 000,00	40 000,00		
02_103	02_AP32017	OUVRAGES RESEAUX EAU POTABLE 2017	199 000,00		199 000,00	134 404,97	64 595,03			64 595,03			
02_101	02_AP12018	RESEAUX ET OUVRAGES EAU POTABLE 2018	2 123 000,00		2 123 000,00	1 568 336,86	514 663,14	40 000,00		554 663,14			
02_104	02_AP42018	TRAITEMENT AGRESSIVITE EAU POTABLE LA FORGE 2018	200 000,00		200 000,00	-	100 000,00			100 000,00	100 000,00		
02_101	02_AP12019	RESEAUX ET OUVRAGES EAU POTABLE 2019	2 482 000,00		2 482 000,00	1 227 141,39	730 858,61	404 000,00		1 134 858,61	120 000,00		
02_101	02_AP12020	RESEAUX ET OUVRAGES EAU POTABLE 2020		2 645 000,00	2 645 000,00			1 892 000,00		1 892 000,00	603 000,00	150 000,00	
					TOTAL CP	9 512 000,00	4 490 713,55	1 672 286,45	2 336 000,00	-	4 008 286,45	863 000,00	150 000,00
Budget Annexe ASSAINISSEMENT (Montants HT)													
01_101	01_AP12017	RENOUVELLEMENT RESEAUX ASSAINISSEMENT 2017	1 699 000,00		1 699 000,00	996 180,59	702 819,41			702 819,41			
01_102	01_AP22017	EXTENSION RESEAUX ASSAINISSEMENT 2017	99 500,00		99 500,00	15 096,59	84 403,41			84 403,41			
01_103	01_AP32017	OUVRAGES RESEAUX ASSAINISSEMENT 2017	104 000,00		104 000,00	8 353,33	95 646,67			95 646,67			
01_104	01_AP42017	WINTZENHEIM RESEAUX ASSAINISSEMENT 2017	1 410 000,00		1 410 000,00	1 270 006,14	139 993,86			139 993,86			
01_105	01_AP52017	STEP MUNTZENHEIM RESEAUX ASSAINISSEMENT 2017	750 000,00		750 000,00	2 260,00	747 740,00			747 740,00			
01_101	01_AP12018	RESEAUX ET OUVRAGES ASSAINISSEMENT 2018	2 085 000,00		2 085 000,00	1 251 015,76	776 984,24	57 000,00		833 984,24			
01_101	01_AP12019	RESEAUX ET OUVRAGES ASSAINISSEMENT 2019	2 046 000,00		2 046 000,00	755 077,11	486 922,89	557 000,00		1 043 922,89	247 000,00		
01_106	01_AP62019	SCHEMA DIRECTEUR	182 000,00	118 000,00	300 000,00	-	182 000,00	118 000,00		300 000,00			
01_107	01_AP72019	MISE AUX NORMES RESEAUX HORBOURG WIHR	100 000,00	2 300 000,00	2 400 000,00	3 240,00	96 760,00	2 200 000,00		2 296 760,00	100 000,00		
01_101	01_AP12020	RESEAUX ET OUVRAGES ASSAINISSEMENT 2020		2 477 000,00	2 477 000,00			1 252 000,00		1 252 000,00	900 000,00	325 000,00	
					TOTAL CP	13 370 500,00	4 301 229,52	3 313 270,48	4 184 000,00	-	7 497 270,48	1 247 000,00	325 000,00
Budget Annexe GESTION DES DECHETS (Montants TTC)													
05_105	05_AP12018	REALISATION DECHETTERIE EUROPE 2018	3 750 000,00		3 750 000,00	3 356 324,68	393 675,32			393 675,32	-	-	
					TOTAL CP	3 750 000,00	3 356 324,68	393 675,32	-	-	393 675,32	-	-